

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada, USA, and other regions, including daily and weekly editions.

LE QUOTIDIEN FAIS CE QUE DOIS!

Directeur: HENRI BOURASSA

Montréal, mercredi 14 avril 1926

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration: 336-340 NOTRE-DAME EST MONTREAL

TELEPHONE: - - - Main 7460 Service de nuit: Rédaction, Main 5121 Administration, Main 5153

Un cas typique

Il faut en finir avec un régime absurde

Le Nouvelliste des Trois-Rivières nous apportait, dans son numéro de lundi, la note suivante:

Le Cercle des Voyageurs Catholiques a adopté à sa dernière réunion, dimanche après-midi, une résolution protestant contre le fait qu'on ne peut plus se procurer au bureau de poste des Trois-Rivières des formules françaises d'impôt sur le revenu et qu'on n'y peut plus offrir à notre population que des formules anglaises.

L'incident est caractéristique; il appelle des réflexions avec lesquelles nos lecteurs sont déjà familiers, mais qu'il faut bien répéter encore puisque subsiste toujours le mal qui les a tant de fois provoqués.

Notez bien qu'il ne s'agit point ici de faire reconnaître un principe ou d'en démontrer la valeur.

Il est d'ores et déjà réglé que les formules de l'impôt sur le revenu doivent être imprimées dans les deux langues officielles du pays.

Le principe du bilinguisme est formellement admis. Toute la question donc est de le traduire en actes, d'en rendre l'application juste et sensée.

Or, l'incident des Trois-Rivières vient — après combien d'autres? — de démontrer qu'il n'en est pas ainsi.

Car, l'un des tout premiers objectifs du service bilingue, c'est évidemment de permettre aux deux principaux groupes ethniques de se servir de leur langue. Et cela, aisément, facilement.

Notez bien, au reste, que ce qui vient de se produire aux Trois-Rivières, au détriment d'une majorité française, ce qui s'est produit ailleurs, au détriment encore de groupes français, avec une abondance telle qu'il a fallu engager à l'encontre de vigoureuses campagnes, ceci devrait parfaitement pouvoir se produire ailleurs, au détriment de groupes anglais.

Théoriquement, on ne voit pas en effet pourquoi il n'arriverait point aux Anglo-Canadiens de Toronto de ne pas trouver au Service de l'impôt de formules anglaises, comme il arrive aux Franco-Canadiens de Montréal et des Trois-Rivières de ne pas trouver de françaises.

Si, dans la réalité quotidienne, cela ne se produit point — et il semble bien que cela ne se produise point — ce ne peut être dû qu'au fait que, dans les services administratifs, on a plus d'égards pour un groupe de la population que pour l'autre, pour l'un que pour l'autre des deux langues officielles du pays.

Et c'est là une manoeuvre dangereuse, propre à irriter profondément celui des deux groupes qui se sent lésé.

Notre remède? Il est très simple, et il supprimerait dans leur racine même toutes les possibilités de querelles, d'erreurs, de négligence ou d'injustice.

Qu'au lieu de faire imprimer des formules anglaises et des formules françaises, on imprime tout simplement des formules anglo-françaises.

Et personne n'aura plus l'occasion, ni la possibilité de se plaindre.

Au ministère, on n'aura point à se demander: Quelle sera la demande probable de formules anglaises, de formules françaises? dans quels endroits convient-il d'envoyer celles-ci ou celles-là? et, s'il faut envoyer celles-ci et celles-là, dans quelle proportion les faut-il mélanger?

Toute la besogne de ces messieurs de l'administration se résumera à ceci: A tel endroit, il y a tant de contribuables probables. Envoyons-y donc tant de formules...

Le remède est si simple, si évidemment sûr et topique que l'on ne voit pas bien quelles objections l'on y peut opposer.

S'il n'est pas encore adopté, c'est probablement — et tout simplement — parce que les services gouvernementaux sont habituellement les plus difficiles à mouvoir et que c'est assez souvent l'endroit où la routine a le plus de chance de s'installer.

Mais il faut tout de même en finir avec un régime absurde, qui cause d'inutiles ennuis, qui irrite et contraint à de constantes protestations toute une partie de notre population.

Nous avons assez d'utiles et pressantes besognes à faire dans ce pays pour ne point imposer aux gens de pareilles tâches.

... Pourquoi M. Robb, qui est un homme d'affaires avisé et qui sait le français, ne se paie-t-il pas le luxe d'opérer une réforme que le bon sens même finira par imposer?

Omer HEROUX

L'actualité

Le conseil vit-il?

Dès sa première réunion, le nouveau conseil aura une occasion de s'affirmer... M. Taschereau, ce qui serait indécemment cet article, n'attend pas sur son action.

M. Herdt vient de mourir. Cela crée une vacance à la Commission des tramways. Les commissaires ne sont pas éligibles. Officiellement le conseil n'a rien à faire dans leur nomination. Mais si la Chambre de commerce et le Board of Trade ont le droit d'adopter des suggestions au gouvernement, le conseil municipal de Montréal, qui représente — tant bien que mal — tous les citoyens doit avoir le même privilège.

Or qui le gouvernement nomme-t-il pour remplacer M. Herdt? C'est une question très importante. Pour savoir qui il doit nommer, il est nécessaire d'étudier la composition de la commission telle qu'elle était avant le décès de M. Herdt.

Elle se composait de M. le juge Saint-Cyr, président; de M. Herdt, vice-président; et de M. Archibald.

M. Saint-Cyr était le seul canadien français. M. Herdt n'était ni catholique ni canadien-français. De plus il était professeur au McGill et ancien élève de la même institution.

M. Herdt était ingénieur; M. Archibald est architecte. Nous ne pouvons vérifier ce matin, mais il est chose certaine, c'est qu'il n'est ni canadien français ni élève de Polytechnique.

Nous n'attaquons pas la compétence de ces messieurs, bien que tous les voyageurs aient eu à souffrir de la règle de densité dont nous parlerons et qui est de l'invention du contrat, lequel est l'invention de M. Herdt.

Mais en laissant à ces messieurs toute la compétence qu'ils avaient ou qu'on leur prêtait, il n'en ressort pas moins que le président, M. Saint-Cyr, qui habitait autrefois Saint-Jean, est aujourd'hui citoyen d'Outremont. On ne peut donc le donner comme représentant dans la commission de la ville de Montréal; que M. Herdt était un diplômé de McGill et habitait l'ouest; que M. J. S. Archibald, qui n'est pas un élève de Polytechnique ou de Laval (ancienne université de Montréal) habite également l'ouest.

Donc trois faits saillants: le président de la commission représente Outremont, petite municipalité sans grands intérêts dans l'administration des tramways; M. Herdt représentait l'ouest de Montréal et n'était pas ancien élève d'une université de langue française; M. Archibald est dans le même cas.

Conséquence: cette commission nommée par un gouvernement — le seul gouvernement français d'Amérique comme se plaît à déclarer M. Taschereau — a une drôle de façon de reconnaître les intérêts de nos nationaux d'enseignement supérieur. On a fait des sacrifices pour Polytechnique; mais quand les élèves sont sortis le gouvernement est le premier à reconnaître que les diplômés n'ont pas cours. Il faut monter la patte blanche d'un brevet de McGill; sans cela rien à faire. C'est très encourageant pour les polytechniciens! Si le gouvernement,

père de leur école et qui s'en vante, ne les reconnaît pas, qui donc les reconnaîtra? Ce ne seront sûrement pas les grandes compagnies anglaises. Il faut, pour qu'elles ouvrent leurs portes et donnent accès à l'escalier des promotions, un talent transcendant de la part des nôtres. Produit ce à l'heure actuelle la présidence de la commission appartient à Outremont et l'est de Montréal n'est pas représenté dans la commission non plus que l'école polytechnique et les Canadiens français y sont en minorité — on dit qu'ils étaient à la mort de M. Herdt. Et qui plus est l'ingénieur en chef de la commission, M. Seurat, n'est ni un Canadien français ni un élève de Polytechnique.

Supposons un moment que la commission hydro-électrique d'Ontario nomme comme président un Anglais, comme membres deux Canadiens français qui ne sont pas élèves d'une université torontoienne et comme ingénieur en chef un monsieur qui n'est pas non plus élève d'une université anglaise et vous aurez exactement l'inverse de notre situation ici. Croyez-vous que nous puissions compter sur cela comme compensation?

Alors ce qui reste à faire est très simple. Il faut prendre les moyens de remédier à la situation. Il n'est peut-être pas indispensable que le nouveau commissaire soit un ingénieur, mais si c'est un ingénieur que ce soit un ingénieur de Polytechnique. Si ce n'est pas un ingénieur que ce soit au moins un homme de l'est — c'est l'est qui a le plus mauvais service.

Cela ce ne sera qu'un pas. Il y en aura, dans d'autres domaines, bien d'autres à faire, notamment la commission du port. Le plus pressé c'est cependant de frapper à la porte de ce gouvernement qui soutient Polytechnique et de lui demander qu'il honore les brevets qu'elle accorde et les compétences qu'elle forme. Ce conseil doit de plus veiller aussi à ce que la représentation canadienne-française soit complète.

Parler de ces choses-là c'est du fanatisme aux yeux de certaines gens. A Toronto on n'en parle jamais, on ne demande jamais de nommer des Anglais. Pourquoi? Parce que toutes les compagnies importantes étant entre les mains d'Anglais elles nomment d'instinct des hauts fonctionnaires et des ingénieurs anglais et parce que la ville ne songera jamais à donner un poste quelconque à un Canadien français.

Le bizarre tel c'est qu'il faille auprès du seul gouvernement français d'Amérique et auprès du conseil de la principale ville française du monde après Paris, Marseille, Lyon et Bruxelles, insister sur de telles choses. Le conseil doit donc adopter une résolution en ce sens; ce qui n'empêchera pas les autres corps intéressés d'en faire autant.

NEMO

Bloc-notes

Nos finances

C'est demain que, selon toutes les apparences, M. Robb va prononcer le discours annuel du budget, à Ottawa. Il est certain qu'il y aura des réductions d'impôts; ce qu'il est sûr, personne ne le sait, à part le ministre et quelques techniciens discrets. Ce qu'on lit dans les journaux à ce sujet n'est que conjectures et prévisions plus ou moins fondées. M. Robb, par ailleurs, exposera l'état présent des finances du pays. Il paraît acquis que nous sommes entrés dans une période de détente, encore que nous ayons beaucoup de chemin à faire pour revenir à un régime d'impôts à peu près normal. Le surplus approximatif de nos revenus sur nos dépenses, qui était de 22 millions trois quarts en 1924-1925, a été de 51 millions et tiers pour l'exercice annuel clos le 31 mars dernier. Les revenus des douanes ont augmenté de près de 20 millions, ceux de l'accise de 4 millions, ceux des postes de 2 millions et demi; et les taxes de guerre de toutes sortes, y compris l'impôt sur le revenu, ont donné l'an dernier près de 368 millions, contre moins de 335 millions et demi l'année précédente. La dette nationale nette, qui dépassait 2 milliards 403 millions de dollars au 31 mars 1925, était tombée, le 31 mars 1926, à 2 milliards 378 millions et demi, soit une réduction approximative de 24 millions de dollars, — une moyenne de deux millions de baisse par mois. Dans ces circonstances, et vu la reprise lente, mais assurée des affaires et l'amélioration graduelle du commerce et de l'industrie, les coupures d'impôts qu'annoncera demain M. Robb seront tout à fait fondées. Il reste à voir ce qu'elles seront au juste et si le ministre amoindrira le fardeau de ceux qui en ont le plus besoin, — les chefs de familles nombreuses, plus atteints que les autres par les taxes indirectes de tout genre et le chiffre trop bas de l'exemption d'impôt sur le revenu.

Rien qu'un milliard

Le représentant d'une importante fabrique canadienne de cigaretttes dans tout le Canada disait il y a quelques heures à l'assemblée de la Chambre de Commerce d'Ottawa qu'il entre chaque année en contrebande au pays un milliard au moins de cigaretttes américaines, d'une valeur totale de 860,000, prix aux Etats-Unis. La cause de cette contrebande, dit-il, c'est l'imposition de taxes d'accise trop élevées sur les cigaretttes fabriquées au pays. Lorsque le ministre des finances prit sur lui, il y a quelques années, de majorer cet impôt particulier, plusieurs journaux, dont le Devoir, firent remarquer à l'époque qu'il vient un

temps où des droits de douane ou d'accise trop forts sont un encouragement à la contrebande et peuvent avoir entre autres conséquences celle de diminuer la fabrication domestique, ce qui milite contre le but même de ces impôts, établis afin de donner des revenus plus élevés au fisc. Il s'est produit ce qu'on a prévu dans le temps. La contrebande des cigaretttes américaines, vendues meilleur marché aux Etats-Unis, que les articles de qualité aujour d'hui, parce que les droits d'accise américains sont de la moitié moindres que les droits canadiens, est devenue un commerce bien organisé et payant pour ceux qui l'ont entrepris. La mesure de sir Thomas White a manqué le but et n'a pas donné les revenus supplémentaires qu'on en attendait. Comme quoi, si les taxes de luxe peuvent être une excellente source de revenus, à certains moments, elles militent contre leur objet même, dès qu'on les exagère.

Un monsieur riche

L'an dernier, à ce que l'on sait, le profit net de l'ensemble des opérations des industries que dirige Henry Ford a dépassé 95 millions de dollars. Si l'on calcule que cela est au bas mot un bénéfice approximatif de 8 pour cent, on trouve que les fabriques d'automobiles de cet industriel valent à peu près \$1,200,000,000. Et Ford a commencé à faire des autos, il y a quelque vingt-cinq ans, avec un capital d'une couple de cents dollars.

Ailleurs

Il y avait hier à Toronto, à ce que dit le Star de cette ville, un technicien en transports, venu en Amérique d'une ville européenne de 250,000 âmes où les billets de tramway se vendent 3 sous l'un et où chaque voyageur en tramway est assuré d'avoir un siège. Ceux qui veulent voyager debout peuvent monter dans les voitures; mais ils ne peuvent y entrer; ils restent à l'arrière, à l'extérieur, sur une large plate-forme. Cela se passe dans la ville d'Oslo, anciennement Christiania, en Norvège. La ville elle-même est propriétaire de 52 pour cent du capital-actions de la compagnie qui exploite les tramways; et les actionnaires particuliers n'ont d'autre garantie que celle d'un dividende minimum de six pour cent. Il n'y a pas beaucoup de villes en Amérique où les voyageurs sont certains d'avoir un siège dans le tramway, sauf aux heures où la masse est rentrée chez soi, ou vaque à ses affaires. Et pour ce qui est de Montréal...

G. P.

La musique

Le concert des compositeurs canadiens-français

Le concert d'hier soir offre certainement quelque chose de consolant. Nos compositeurs sont en progrès et le public a applaudi des partitions d'une technique complexe, ce qui prouve que la jeune génération possède un sens artistique beaucoup plus éclectique que celle qui l'a précédée. Un souvenir qui date de vingt-cinq ans passés me revient, et qui mesure la distance parcourue. On venait d'entendre une oeuvre sans valeur. L'orchestre applaudit de toute la salle: "Nous avons enfin nos Beethoven, nos Bach, nos Mozart". Une telle imprudence ne serait plus possible aujourd'hui.

Le programme d'hier soir n'était pas toujours représentatif, telle celle de René Couture, dont l'envieillesse ne rend pas justice au maître disparu.

Tel compositeur avait une place disproportionnée à son réel mérite; tel autre avait un interprète dont le prestige cachait la médiocrité. On ne peut attendre l'analyse de trente numéros d'un programme alourdi même d'un quatuor à cordes. Je transcris sans presque en rien corriger nos notes, mais spontanément. "Musique" d'Alexis Contant: mélodie savoureuse, d'une veine chaude, appuyée sur une harmonisation indigente à la Goublier. Déclamatoire et ampoulé. Cinq mélodies d'Achille Fortier. Deux particulièrement, Orqueuil et Marguerites, ont une valeur musicale intrinsèque, indépendante du texte et de tout premier ordre. Le premier est sûr, certes, mais l'inspiration est très haute. Un pathétique libre et non sans violence circule tout le long de la chanson Orqueuil et fait regretter qu'un compositeur de cette force ait pris le parti de sacrifier une vocation aussi riche de promesses.

Signaux au passage le très ingénieux Corillon pour orchestre d'Arthur Létour, et deux pièces d'un fort coloris, de J.-J. Gagnier. Un choeur à quatre voix égales, de Fréd. Pelletier, très habilement réalisé, fut exécuté avec une rare entente des nuances et de l'équilibre.

Les applaudissements ont été remarquablement nourris quand Léopold Morin a donné avec un parfait virtuosité et une prestigieuse élégance le groupe pour piano où se remarquent les noms de Tanguay, Champagne, Gagnon.

Ces talents robustes déjà promettent une création abondante et variée. L'originalité des tempéraments s'accuse fermement et fait présager d'heureuses réalisations.

Filigranes de Champagne et Rondelet Thibault de Champagne de Gagnon se détachent particulièrement par des qualités admirables, sur le tissu de concert d'hier soir.

Un neu d'ombre de Mathieu Indigène, dont le grand instinct de l'orchestre. On reconnaît un timbre très

La session d'Ottawa

Trois mois de faits, mais on n'a rien fait

La droite a beau se démener, la gauche ne bouge pas — M. Stewart se fâche — Le gouvernement prend les mercredis pour lui

M. MacMASTER SERA JUGE

Ottawa, 13. — La Chambre a barboté dans le même trou encore aujourd'hui pendant cinq ou six heures. Le trou n'était pas grand, toute était épaissie car il fallait prendre l'application pour n'en pas sortir. Des enfants n'auraient pu tenir le coup, et après quelques instants auraient couru à d'autres jeux. Mais la députation a persévéré avec un esprit de continuité qui serait certainement admirable, si elle servait une autre cause.

M. Stewart présentait de nouveau son bill qui permettrait au gouvernement de faire une évaluation nouvelle des encres vendues aux soldats. Il l'avait révisé, ce pauvre petit malheureux bill. Il avait écouté les suggestions de l'opposition lors du premier débat sur la résolution; il avait écouté des suggestions nouvelles lorsque le bill subit sa deuxième lecture. Pendant trois ou quatre séances, il avait emmagasiné dans sa mémoire les conseils, les avis de l'opposition. Il avait pris note de tout. Il voulait satisfaire la gauche et tout prix, fuir toute critique, faire adopter une loi intangible et parfaite.

Mais le bill une fois révisé, les conservateurs ne sont pas plus satisfaits qu'ils l'étaient. Ils ont continué à se plaindre, à se lamenter, à offrir des suggestions, à critiquer. Pourtant le texte nouveau était en plus avantageux pour les soldats que le premier. Ainsi il permettait aux soldats qui ont quitté leur terre de la reprendre aujourd'hui à l'évaluation nouvelle, si le coeur leur en dit. Il installait le juge de comté sur la commission chargée d'écouter les arguments des soldats, chaque fois que ces soldats ne pourraient s'entendre avec l'inspecteur du gouvernement, etc.

L'opposition aujourd'hui a trouvé un autre point sur lequel elle n'avait pas encore obtenu satisfaction. Pourquoi, a-t-elle dit, nommer une grosse commission pour entendre les réclamations des soldats? Pourquoi placer sur cette commission un juge de comté, un représentant du Settlement Board et un représentant des soldats? Ne dirait-on pas que cette Commission est chargée d'étudier un vaste et immense problème national, la valeur du matériel, des actions et obligations du C. A. R., ou les griefs des Provinces Maritimes? Pourquoi cet attirail de grandeur? Avec tous ces membres divers de la commission, le gouvernement dépensera par jour trente et quarante dollars qui seraient préférable de donner aux soldats. Un juge suffirait à cette immense besogne. Il pourrait être arbitre unique et peu coûteux. Nos entrainement le qualifie très bien pour la tâche. Nous avons dépensé assez d'argent, nous en avons assez gaspillé pour être économiquement parcourus. On venait d'entendre une oeuvre sans valeur. L'orchestre applaudit de toute la salle: "Nous avons enfin nos Beethoven, nos Bach, nos Mozart". Une telle imprudence ne serait plus possible aujourd'hui.

Sur ce thème si mince, un nombre infini d'orateurs ont brodé des discours plus ou moins longs ou plus ou moins intéressants. M. Manion a fait une incursion dans le patronage, pour varier un peu le menu. Il a accusé le gouvernement d'avoir déplacé de bons fonctionnaires conservateurs au ministère du rétablissement des soldats pour les remplacer par de bons libéraux. M. Stewart croit que ces cas sont plutôt exceptionnels et qu'il a dû y avoir de valables raisons. Mais il répète et répète que la méthode adoptée par le gouvernement pour nommer la commission empêche tout patronage de s'exercer, qu'il n'y a rien à craindre, que l'opposition peut dormir sur ses deux oreilles et rêver les plus doux rêves. Il est même prêt, pour sa part, à donner à chaque soldat qui voudra aller en appel la permission de choisir son représentant à lui pour faire partie de la commission. Mais rien n'y fait, et les concessions de M. Stewart ne font qu'alourdir l'appât de nouvelles concessions.

Toujours est-il que M. Stewart se fâche avant et se colore n'aurait surpris personne, tant elle aurait eu justification. Il demande au président de rapporter progrès, et sans que le comité ait adopté une seule clause; il menace l'opposition de retirer son bill la prochaine fois qu'il le remettra à l'étude, et de laisser l'opposition porter le far-

deau de la destruction de cette loi, si elle continue à faire de l'obstruction et refuse d'adopter la première des clauses ou les clauses subséquentes. Ou bien le gouvernement prendra un vote car il faut en finir. M. Stewart n'a pas tort. Patauger aussi longtemps dans la même ornière n'a pas beaucoup de bon sens. Il faut en venir à une décision, et le plus tôt sera le mieux.

M. Elliott, le nouveau ministre du travail, a fait voter un crédit de 85,000 pour annoncer le système d'annuités du gouvernement. M. Elliott déclare qu'il économise \$15,000 de ce chef seulement et l'opposition n'est pas encore satisfaite. Car, dit-elle, et sur ce point, elle n'a pas tout à fait tort, ce système d'annuités est peu connu. Il est très utile et personne ou à peu près n'en tire avantage. Il faudrait donc l'annoncer avec plus d'énergie qu'on n'a jamais. Mais le parlement adopte le crédit sans plus et s'ajourne.

On commence à parler sérieusement, dans la capitale, de la succession du juge Hackett. Selon la rumeur, ce soir, M. Andrew MacMaster, avocat de Montréal et ancien député de Brome, obtiendra le poste. On a mentionné souvent le nom de M. MacMaster. Il ne fut pas toujours un partisan fidèle du gouvernement. Il passa à la gauche en 1923, et devint indépendant, de libéral qu'il était, pour protester contre le discours du budget. Mais il revint à la droite l'année suivante, parce que le discours du budget de cette année-là lui plaisait et il y resta jusqu'à la dissolution des Chambres. Il représentait un bien petit comté, Brome, qui comptait à peine treize mille habitants. Le comté du remaniement des circonscriptions électorales fit disparaître ce comté; l'on croit que les libéraux promirent alors à M. MacMaster de lui donner une position de juge lorsque l'occasion s'en présenterait. M. MacMaster n'est pas le premier venu, et s'il déplit quelquefois à ses collègues, il leur imposa toujours le respect. Personne n'a jamais mis en doute sa sincérité et ses qualités intellectuelles, qui le distinguaient parmi la députation.

Le parlement parle et parle; mais le temps s'en va. La session compte déjà trois mois d'existence. On n'y a pour ainsi dire accompli aucun travail. C'est pourquoi le premier ministre a présenté aujourd'hui une motion pour enlever aux députés le lundi et le mercredi de chaque semaine, jours auxquels ils présentaient leurs résolutions. M. Meighen a protesté. Les conservateurs ont encore de nombreuses résolutions au feuillet, et dit-il, les progressistes en ont aussi quelques-unes. "Que chacun parle pour soi", dit en souriant M. Forke. M. Woodsworth et son collègue voudraient aussi quelques jours pour exposer certaines de leurs théories à la Chambre.

Enfin le premier ministre enlèvera le mercredi et laissera encore le lundi aux députés pendant quelque temps. Mais le budget va arriver jeudi; il fera oublier pour un temps les résolutions et motions.

Le gouvernement n'a pas encore reçu de la Commission du service civil les nouveaux barèmes des salaires de fonctionnaires de l'Etat. Il est prêt à étudier cette révision aussitôt que la Commission lui enverra le rapport.

M. Dunning sait qu'il s'est produit de nombreux accidents sur l'Intercolonial, ces jours derniers. Le C. N. R. est à faire une enquête et le ministre est persuadé que sir Henry Thornton fera ce qui s'impose pour rendre la voie plus sûre. Léo-Paul DESROSNIERS

Le sacre de S. G. Mgr Comtois

Les Trois-Rivières, 14 — Nous apprenons que le sacre de S. G. Mgr Comtois, auxiliaire des Trois-Rivières, d'abord fixé au 29 juin est remis à une autre date.

M. l'abbé Audouin s'embarque pour la France

New-York, 14 — Demain à 11h. de la De Grasse, de la Compagnie générale transatlantique, quittera New-York avec à son bord entre autres: M. le sénateur Honorat, qui a assisté à la Conférence nationale d'éducation tenue à Montréal et M. l'abbé Audouin, qui a prêché la station quadragesimale à Notre-Dame de Montréal.

Vous déménagez?

Si vous déménagez, si vous avez besoin de papeterie nouvelle, si vous avez besoin même de faire rectifier votre adresse sur votre papeterie actuelle, rappelez-vous que le Devoir fait

TOUS LES TRAVAUX d'imprimerie, depuis la plus simple carte de visite ou d'affaire et l'en-tête de lettre, jusqu'au journal, à la revue, au livre et à la publication de luxe.

Demandez nos prix et devis au Service des Impressions (Téléphone, Main 7460), 336, rue Notre-Dame est. Le travail est exécuté rapidement.

personnel ou la multiplicité des rythmes ne nuit pas à la clarté des idées. Descriptif et pittoresque. Très émouvant. Gonflé de sève et de beauté.

Je n'ai pu goûter le quatuor à cordes. Était-il insuffisamment préparé? Le fil qui relie cette pièce n'est resté invisible. L'auteur s'y cherche vers et ne tient pas encore sa manière. Il semble hésiter et bégayer même. Cette prolifité n'est-elle qu'apparente et la partition a-t-elle une structure solide? Nous attendrons une seconde audition avant de juger.

Rodolphe Plamondon qui prenait part à ce concert ne paraissait pas à son aise. Les yeux rivés sur sa copie, il semblait faire de la lecture à vue. Son interprétation en était comme figée et paralysée. On aurait souhaité plus d'abandon et plus d'élan.

Arthur LAURENDEAU

L'EMBELLISSEMENT DE ROME

LES TRAVAUX PROJETS PAR MUSSOLINI

Rome, 14. — Le premier gouverneur de Rome, suivant des ordres reçus du premier ministre, vient de faire connaître les nombreuses améliorations projetées pour que la Rome actuelle soit "aussi vaste et aussi puissante que celle de l'empereur Auguste". L'Etat avancera un montant de 90 millions de lires à la municipalité pour commencer ces travaux.

Ces travaux seront particulièrement intéressants pour les archéologues parce qu'on déblayera des endroits qui sont maintenant presque complètement enfouis. On démolira toutes les petites maisons qui forment le quartier particulièrement pauvre autour du théâtre de Marcellus, l'un des plus beaux édifices de la Rome impériale. Depuis de nombreuses générations, on employait comme demeures les loges qui servaient aux empereurs. Toutes ces maisons seront démolies afin que le théâtre s'élève dans un espace libre et puisse être l'objet de l'admiration de tous.

Les restes du Forum et du cirque de Maximilien sont maintenant complètement ensevelis. Ce dernier est particulièrement intéressant parce que c'était la plus grande arène de Rome. On pouvait y assister 100,000 spectateurs. Les archéologues espèrent que le déblaiement de ces deux endroits révélera des choses très intéressantes.

La voie Appienne, la "reine des routes", sera restaurée et les édifices modernes qui la bordent seront démolis. On plantera des arbres le long de cette route.

La municipalité se propose aussi d'ouvrir deux nouvelles artères. L'une reliant le Forum de Trajan au Forum romain tandis que la seconde conduira au Colisée qui deviendra alors visible du centre même de la ville.

On se propose afin de construire un quartier pour les personnes qui s'emploient à des métiers artistiques. Ce quartier sera situé au pied de la colline Aventine. On construira une nouvelle Académie des beaux-arts, un nouvel édifice pour les expositions, une nouvelle école d'architecture et une nouvelle université.

Le Père Arcand à Singapour

CE PRETRE CANADIEN-FRANCAIS PARTIRA LE 1ER OCTOBRE POUR LES MISSIONS DE L'INDO-CHINE

Les Trois-Rivières, 14. — Le R. P. Ulric Arcand, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, ordonné prêtre à Rome en décembre dernier a reçu son obédience pour l'Indo-Chine, région de Singapour.

La mission de Singapour comprend l'île de Singapour, située à 60 milles au nord de l'équateur et toute la presqu'île de Malacca. Ses 40 millions d'habitants comprennent en effet, à peu près 16,000,000 de Malais, 13,000,000 de Chinois, 700,000 Indiens et 2 à 3,000,000 de Sauvages.

L'évangélisation de Singapour a été commencée en 1845 par le grand saint François-Xavier. Mais la masse des quatre millions d'habitants est encore païenne, puisque l'on ne compte que 50,000 chrétiens pour la plupart Chinois ou Indiens. Et cependant il n'y a là que 32 missionnaires en comptant l'évêque, son coadjuteur, le vicaire-général et le procureur. En réalité chaque missionnaire s'occupe en moyenne de 2,000 chrétiens à garder dans la vraie foi et de 160,000 païens à convertir.

Le Père Arcand sera au Canada le 15 mai et partira pour Singapour par Vancouver le Japon, etc. le 1er octobre.

M. l'abbé Audouin s'embarque pour la France

New-York, 14 — Demain à 11h. de la De Grasse, de la Compagnie générale transatlantique, quittera New-York avec à son bord entre autres: M. le sénateur Honorat, qui a assisté à la Conférence nationale d'éducation tenue à Montréal et M. l'abbé Audouin, qui a prêché la station quadragesimale à Notre-Dame de Montréal.

L'enquête sur les douanes

LA CONTREBANDE DE LA SOIE ET DES SALOPETTES

Comment ce trafic se pratique et le tort qu'il cause à notre commerce — Les témoignages de MM. Herbert Piper, de la maison J.-O. Bourcier, de Montréal, et de M. A.-J. Doherty, de Toronto, à la séance d'hier après-midi

(Par Emile BENOIST) Ottawa, 13. — La fumée bleue du tabac était plus épaisse que d'habitude, cet après-midi à l'Assemblée des députés. C'est que les journalistes disposaient de toute une provision de cigarettes américaines qui leur avaient été distribuées, le matin, grâce à l'obligeance conjointe du président de l'enquête, M. Paul Mercier, et du représentant de l'Imperial Tobacco, M. H.-S. Bourcier.

La distribution s'était faite dans la précipitation d'une fin de séance, quand les journalistes n'ont pas le temps d'interrompre leur travail, même pour regarder un cadeau. Aussi a-t-il été cru, et le public aussi qui les considérait avec envie, qu'il s'agissait de cigarettes de contrebande. Il n'en était rien. Ce sont des cigarettes américaines, des Lucky Strikes, pour ceux qui tiennent à la précision, mais sur lesquelles tous les droits, de douanes et d'accise, ont été dûment acquittés. Un timbre gris du Canada recouvre le timbre bleu des États-Unis. Il n'y a donc pas lieu d'avoir des scrupules.

En grillant des Lucky Strikes, les journalistes ont entendu parler, cet après-midi, de la contrebande de la soie et de la contrebande des salopettes.

Pour ces dernières, il s'agit toujours d'articles fabriqués dans les prisons et les pénitenciers des États-Unis, par les détenus. Par centaines de milliers, ces salopettes entrent sur le marché canadien et s'y vendent à vil prix. Le fabricant canadien ne peut subir une telle concurrence. Il ne lui restera plus qu'à fermer boutique si les choses ne changent pas à brève échéance. C'est du moins ce que prétendent ceux qui comparaissent à l'enquête.

M. Herbert Piper, de la maison J.-O. Bourcier, limitée, de Montréal, a entretenu le comité, pendant plus d'une heure, de la contrebande de la soie. C'est l'un des témoins les plus intéressants qui aient été entendus depuis deux semaines. Il a fait des suggestions bien au point après avoir fait un clair exposé de la situation. Pour la soie, de même que c'est souvent le cas pour les automobiles, il n'y a pas simplement contrebande mais vol et contrebande. En effet, certains marchands de Montréal ont déjà détaillé de la soie à meilleur marché que la maison Bourcier, par exemple, pouvait l'acheter des fabricants américains.

Un certain A. J. Doherty, chef de la maison Doherty Manufacturing Co., Ltd. de Toronto, a pointé sur le même sujet. Il avait déjà détaillé le matin même comme au cours de l'interrogatoire de M. Piper, il interrompait souvent celui-ci, sous prétexte de le corriger ou de le compléter. M. Mercier l'a prié de se tenir coi, tout en lui disant qu'il pourrait témoigner de nouveau si tel était son bon plaisir.

Anguleux, nerveux, verbeux, M. Doherty a une tête énergique de tortionnaire. Il voudrait que la contrebande fut punie de prison, de deux ans de prison au minimum, même s'il ne s'agissait que d'une paire de bottes ou d'une retaille de soie. A travers les verres de ses lunettes, ses yeux font du feu quand il parle: "Il n'est pas plus permis de faire de la contrebande que de voler, dit-il. N'envoie-t-on pas en prison pour des mois l'individu qui vole un pain? Je demande que les contrebandiers soient emprisonnés."

Comme le matin, il a encore fait valoir ses états de service dans l'armée. Les marchands honnêtes ce sont des Canadiens et les contrebandiers sont tous des étrangers venus de tous les pays du monde. Qu'on les emprisonne et qu'en suite on les déporte.

M. Doherty n'est pas un marchand de tissus de soie mais un fabricant de robes et de toilettes féminines. Il dit qu'il ne craint pas de comparer ses produits à ceux de n'importe quel fabricant français. Il sait travailler la georgette et la soie comme n'importe qui. Il ne craint la comparaison avec personne. Cependant il ne peut subir la concurrence française à cause du change déprécié. Mais ça n'est pas tant aux Français qu'il s'en prend qu'aux Américains qui importent

des robes de divers modèles, les copient et envoient les originaux défranchis au Canada. A ce sujet il a d'ailleurs raconté une histoire très plausible, qui est rapportée plus bas. Quant à sa politique en matière de tarif, il est évident que M. Doherty n'est pas un libre-échangiste. La loi des douanes permet à un voyageur d'entrer au pays avec des marchandises diverses, pour une valeur de \$100 pourvu qu'elles soient déclarées. M. Doherty a tonné contre cela: "Quand j'importe pour \$100 de soie, dit-il, je paie exactement comme si j'en importais pour \$10,000. Personnellement, je n'ai jamais voulu me prévaloir de cette exemption de \$100 et pourtant je vais souvent aux États-Unis. Tout bon Canadien doit se faire un devoir de payer les droits de douanes sur les marchandises qu'il importe au pays, même si c'est en petite quantité."

Demain, le comité finira probablement d'entendre les délégués du Board of Trade et de la Chambre de Commerce de Montréal. Des représentants de plusieurs commerces témoignent, notamment des joailliers, des bottiers, des marchands de vêtements, etc. La dernière affaire de contrebande dans la province de Québec sera probablement celle de la barge Tremblay.

Le comité s'occupera ensuite de la contrebande en divers autres endroits, notamment les ports des provinces maritimes, Windsor, Vancouver, Victoria. Il en reste évidemment pour quelque temps.

M. HERBERT PIPER

Me George Henderson, l'avocat de la Merchants Protective Association, n'a même pas besoin de le questionner. M. Piper raconte de lui-même tout ce qu'il sait.

La contrebande de la soie est le produit de l'alcool. Des autos portent de l'alcool aux États-Unis et se chargent de soie pour le retour.

A part la contrebande pure et simple de la soie — ce qui comporte un fort élément de risque — il existe un autre moyen de frauder le gouvernement: l'évaluation insuffisante des marchandises importées. Cela ne comporte pas le même risque car les contrebandiers sont alors assurés de la complicité de quelques douaniers.

La contrebande de la soie se pratique toutes les années 1922 et le commerce légitime s'en ressentit par la diminution constante de ses affaires.

M. Piper, avec M. J.-O. Bourcier, président de la maison J.-O. Bourcier, limitée, a conféré avec les autorités de la douane au sujet de la contrebande. Cela n'a pas donné grands résultats. M. Weldon, à qui ils se sont adressés, ne semblait pas avoir une bien grande autorité. En fait il ne semblait pas y avoir d'autorité du tout aux entrepôts de la rue McGill. M. Piper y est allé un matin, vers 11 heures. Des gens flânaient un peu partout; d'autres liaient. Il devait bien en rester qui ne s'exposaient pas aux regards indiscrets.

La maison Bourcier avait passé un contrat avec des maisons américaines pour du crêpe Georgette. Ce tissu lui coûtait \$1.75, à Montréal, mais sans tenir compte des frais généraux et sans ajouter le profit. Un magasin de Montréal se mit à détailler la marchandise exactement semblable au prix de \$1.40 au vare. De toute évidence c'était de la marchandise volée et passée en contrebande.

A mesure que l'organisation de la contrebande se perfectionnait, les contrebandiers devenaient plus hardis. Ils allaient jusqu'à conseiller les marchands et leur dire comment il fallait s'y prendre pour éviter la douane. Des avances ont été faites à la maison Bourcier et à d'autres maisons aussi sérieuses. Celles-ci pouvaient-elles ne pas conclure à l'inefficacité totale du service préventif?

En même temps que la soie, les contrebandiers importaient des robes toutes faites. Si bien que les marchands de soie honnêtes n'avaient plus de clientèle.

Un client de la maison Bourcier lui achetait, en 1922, pour \$13,310 de soie; en 1923, pour \$27,000; en 1924, au plus fort de la contrebande, pour \$7,517 seulement; en 1925, pour \$11,029.

Cependant, cette année il y a amélioration sensible. Pour le premier semestre, la maison Bourcier enregistre une augmentation de 30 pour cent dans ses ventes. D'anciens clients reviennent. Depuis l'entrée en fonction du nouveau ministre des douanes, M. Boivin, et l'enquête des douanes, il est évident que leur source d'approvisionnement clandestin s'est tarie.

Quant à l'évaluation inexacte, M. Piper ne veut pas accuser tous les fonctionnaires des douanes de Montréal. Il est certain que le personnel des évaluateurs est insuffisant. Ils n'ont pas le temps de faire une enquête dans chaque cas et il arrive souvent que les consignations de soie soient faites, aux États-Unis, par des intermédiaires qui n'ont d'autres raisons d'être que de fournir une facture indiquant faussement la valeur des marchandises.

Il arrive encore que les caisses de marchandises soient adressées aux ports de frontières où l'on peut plus facilement tromper les douaniers sur la valeur exacte des marchandises. De ces ports, les colis sont dirigés sur Montréal.

Depuis quelques années, nombre de marchands honnêtes n'ont pu éviter la faillite à cause de la concurrence ruineuse des contrebandiers.

M. Piper suggère deux moyens principaux pour améliorer l'état de choses. La surveillance devrait être confiée à la police fédérale qui aurait pleine autorité en matière de prévention. L'évaluation en douane devrait être faite par des experts.



Mlle. Louise Louthan, Route No. 2, Charleston, Ill.

La Santé de votre fille

BEAUCOUP de jeunes filles, à cause de maladie, sont forcées de s'absenter de l'école quelques jours chaque mois. Ceci est inutile dans plusieurs cas, car les jeunes filles — comme les femmes plus âgées — peuvent se fortifier par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Votre jeune fille n'a jamais plus besoin de votre attention que depuis l'âge de douze ans, jusqu'à ce que son caractère de femme soit défini. Si elle se plaint de maux de tête, douleurs aux membres inférieurs, ou si elle est nerveuse et irritable, rendez-lui la vie agréable. Que de femmes ont souffert des années douloureuses, pour être restées les pieds humides, avoir levé des objets lourds, fait de rudes travaux et trop étudié.

Dans tous ces cas, il faut donner le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, car il convient spécialement à ces états. Toute femme, jeune ou âgée, peut le prendre en toute sûreté.

Nerveuse et faible

Charleston, Illinois. — "J'ai donné le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham à ma fille-tante de 15 ans, et il lui a fait un bien immense. Ses périodes étaient en retard; elle était nerveuse, faible et étourdie. Enfin elle devint si mal qu'elle quitta l'école pour quatre mois. Je lui ai recommandé le Composé Végétal, et depuis qu'elle en a pris, elle est mieux sur tous les rapports et est retournée à l'école. Je recommande le Composé Végétal aux autres mères dont les filles ne sont pas aussi fortes qu'elles devraient l'être." — Mme Alice Louthan, Route 2, Charleston, Illinois.

Crampes affreuses

Los Angeles, Californie. — "Ma fille avait des crampes affreuses qui la mettaient au lit chaque premier jour. Les douleurs aiguës semblaient la faire mourir. Elle manqua deux termes d'école. Comme je connaissais bien le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, je décidai de le lui faire essayer. Trois bouteilles ont fait cesser ses crampes et autres douleurs, et l'ont soulagée de diverses manières, pendant les quelques années suivantes. Je recommande fortement le Composé Végétal à toutes les filles et femmes." — Mme W. E. Gillette, 986 East 52nd Place, Los Angeles, Californie.

Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

LYDIA E. PINKHAM MEDICINE CO., COBURG, ONTARIO

M. A. J. DOHERTY

Comme à la demande de M. Mercier, il s'était vu pendant la fin du témoignage de M. Piper, on donne à M. Doherty la chance de parler de nouveau.

Il débute en faisant son éloge comme couturier. Il ne craint pas de comparer ses robes avec celles de n'importe quel fabricant français. Il se fait lyrique pour parler du patriotisme, du devoir des Canadiens envers le Canada.

Puis il en vient à des précisions sur la contrebande des robes de soie, de provenance française. Ces robes vont d'abord aux États-Unis où elles servent de modèles aux couturiers américains. Ceux-ci les décopient et, d'après les modèles, fabriquent quelques milliers de copies.

La robe a coûté 1,000 francs, soit \$40, avec le franc à 4 cents. Les droits d'entrée aux États-Unis s'élèvent à environ \$32. Ce qui met le prix coûtant de la robe à \$72. Dans le cas où elle est re-exportée cependant, 99 pour cent des droits sont remboursés. Après avoir pris le modèle, les fabricants américains recourent la robe et l'envoient au Canada, en se faisant rembourser leurs droits, soit une trentaine de dollars. Ils vendent la robe \$25, ce qui réduit la location du modèle parisien à \$17. Ce sont ces robes défranchies, créations de Paris déjà vieilles de quelques mois, qui viennent ici en grand nombre et qui font la ruine de couturiers comme M. Doherty.

Le matin, M. Doherty avait demandé que la loi fixe un emprisonnement minimum de deux ans pour les contrebandiers. Un commissaire l'interroge à ce sujet. Le témoin devient violent. Il veut la prison pour les contrebandiers. C'est la seule façon de venir à bout de cette éponge maudite. Les contrebandiers sont presque tous des étrangers qui vivent aux dépens des Canadiens honnêtes. M. Doherty veut que l'on fasse disparaître cet article de la loi des douanes qui autorise un voyageur à entrer au pays sans payer de droits sur \$100 de marchandises diverses qu'il a exactement déclarées.

LES SALOPETTES

Trois fabricants de salopettes témoignent au sujet de la contrebande de ces articles produits dans les prisons et les pénitenciers des États-Unis: M. J.-A. Haugh, de Toronto, M. J. Love, de la maison Love and Morton, de Winnipeg, M. Mat Jacobs, de l'Union Overall, de Montréal.

Tous trois se corroborent exactement. Qu'ils soient de Toronto, de Winnipeg ou de Montréal, les fabricants de salopettes subissent la même concurrence, celle des bargnards américains. Les États-Unis prennent bien soin de protéger leurs industriels et leurs ouvriers. Les intérêts canadiens leurs sont totalement indifférents.

Les salopettes de contrebande entrent au Canada par Rock Island, Beebe Junction ou Stanstead. Dans tout le Canada, il y a 44 fabriques de salopettes et de chemises. A Rock Island seulement, il s'en trouve onze. Certaines de celles-ci livrent plus de salopettes finies, en une année, qu'elles n'ont jamais reçu de tissu de coton.

M. Love cite le cas d'un marchand de Winnipeg ayant acheté pour \$94,000 de salopettes provenant de Rock Island. Le coût du transport

ferroviaire, si élevé qu'il soit, n'est pas une protection suffisante. Un fabricant de Winnipeg ne peut concurrencer les prix de Rock Island.

Les fabricants de salopettes invoquent un autre motif pour que les autorités empêchent que la production pénitentiaire américaine entre au pays. Bagarades et prisonniers sont très souvent atteints de maladies terribles, tuberculose, syphilis, trachoma. Les vêtements qu'ils fabriquent sont livrés au commerce sans avoir été désinfectés et ceux qui les achètent et qui les portent s'exposent à la contamination.

AVANT l'ajournement, cet après-midi, M. Sparks, président de la Merchants Protective Association, a produit quelques lettres de fabricants de chaussures et d'une association de ces industriels, relativement à la contrebande dont ils souffrent. Des bottiers seront d'ailleurs entendus prochainement par le comité.

Le Laurentic

Le lancement du nouveau paquebot que la compagnie White-Star est à faire construire pour son service canadien, le Laurentic, aura lieu en octobre. D'un tonnage de 18,700 tonneaux, le Laurentic sera le plus grand navire à venir ici. Il sera affecté au service Montréal-Liverpool au printemps de 1927.

Le nouveau Laurentic appartient à la même classe que le Regalia et le Doric. Sa largeur sera exceptionnellement relative à sa longueur. Il mesurera en effet 604 pieds par 75. Cette largeur exceptionnelle, parce qu'elle donne une surface considérable aux ponts, est un avantage sur un navire destiné avant tout au transport des touristes. Le nouveau paquebot pourra recevoir 600 passagers en cabines et 1,000 en troisième.

Pour le confort qu'il offrira à ses passagers et pour la richesse de son ornementation, le Laurentic ne le cédera en rien aux navires les plus modernes. Ses machines seront du genre de celles de l'Olympic et lui permettront une marche moyenne de seize nœuds et demi à l'heure en pleine mer.

Le nouveau Laurentic est le deuxième paquebot de ce nom affecté au service canadien de la compagnie White-Star. Le premier a été coulé pendant la guerre.

Le Melita

Pour la dernière fois ce printemps, le Melita, du Pacifique Canadien, appareillera à Saint-Jean demain. Ce paquebot se mettra en route pour Cherbourg, Southampton et Anvers avec un nombre considérable de passagers.

Quinze pompiers asphyxiés

Quinze pompiers ont été asphyxiés hier soir, dans un incendie qui a éclaté au No 315, avenue Mont-Royal, dans un magasin de confection. Le feu avait fondu le tuyau à gaz et les pompiers ont été asphyxiés par le feu qui s'en est échappé.

Les pompiers Albert Albert et Oscar Brown ont été sérieusement affectés et l'on a dû pratiquer la respiration artificielle durant deux heures pour les faire revivre. Leur

Le lait

est la clef de la santé. Et le lait Borden est le meilleur lait



camarades ont été obligés de les sortir à force de bras de la maison. Aucun des pompiers n'a été transporté à l'hôpital et ce matin, ils étaient tous rétablis bien qu'un peu faibles.

Contre le journal jaune

Washington, 14. — Le premier congrès pan-américain des journalistes, s'est terminé hier par l'adoption de 29 résolutions. On y suggère d'organiser une Association pan-américaine des journalistes, un service de nouvelles pan-américain, la création d'un tribunal d'arbitrage pour régler les disputes entre les États de l'Amérique du Sud.

Le congrès recommande la suppression de tous les détails dans les journaux familiaux ou sensationnels dans les nouvelles se rapportant aux crimes et aux événements scandaleux, la suppression ou l'élimination graduelle de l'annonce suggestive ou trompeuse. Le congrès suggère que toutes les démarches possibles soient prises pour obtenir une législation qui garantisse la liberté de la presse.

Le TransCanada

Le TransCanada Limited, train rapide de la Cie du Pacifique Canadien, qui se compose exclusivement de wagons en acier depuis ceux des voyageurs jusqu'à ceux des bagages, fera son premier voyage de la saison à travers le Dominion, le 16 mai prochain. Il partira de la gare Windsor à 6 h. 45 du soir et arrivera à Vancouver à 9 h. du matin, exactement 89 heures et quinze minutes plus tard.

Ce train de luxe sert exclusivement aux passagers qui voyagent en wagons-salons. Il se compose de quatre wagons-dortoirs, comprenant chacun une salle de repos et deux sections, de deux wagons-dortoirs à compartiments, de dix compartiments chacun; d'un wagon-observatoire à compartiments, comprenant une salle de repos, trois compartiments et un salon muni de dix-huit fauteuils, et d'un wagon-restaurant.

Advertisement for Bousquet Brothers, featuring a decorative border and text: "Bousquet est tout désigné pour l'achat de vos Cadeaux de Noces... Scott's BOUSQUET FRERES... 479 EST RUE STE-CATHERINE, MONTREAL"



Le Ciment Canada a fait ses preuves

Le ciment "Canada" a démontré sa haute qualité par son emploi dans les constructions les plus considérables de la Province de Québec. Le grand barrage à l'île Malgouère dans le district du Lac Saint-Jean a été construit avec du ciment "CANADA". Les barrages à la Gabelle et Goin, le développement du pouvoir et le barrage de la Chicoutimi Power Development à Chicoutimi ainsi que les éleveurs à grain dans les ports de Montréal et Québec ont été construits avec du ciment "Canada".

Canada Cement Company Limited

Edifice Canada Cement Company, Carre Phillips, Montréal. Bureaux des ventes: Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary.

Advertisement for Longue Distance, featuring a train and text: "Cet homme l'a prouvé --vous le pouvez aussi... I nous est si profitable d'utiliser la Longue Distance pour retracer nos wagons en transit et hâter leur arrivée que nous dépensons volontiers en appels à Longue Distance des centaines de dollars chaque mois"

Advertisement for Borden's Farm Products, featuring a logo and text: "SERVEZ-VOUS EN... BORDEN'S Farm Products Co. Ltd. York 5853"

Advertisement for Geo. VanDelac, featuring a logo and text: "Directeur de funérailles Geo. VANDELAC Service d'ambulance Bélair 1203 70 Rachel Est"

Advertisement for La Société Coopérative, featuring a logo and text: "La Société Coopérative DE FRAIS FUNÉRAIRES... EST 1235 142, RUE SAINT-CATHERINE EST"

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

L'enquête sur les douanes

LES BIJOUTIERS CANADIENS EXPOSENT LEURS DOLEANCES

La contrebande des diamants et bagues se fait sur une haute échelle — Concurrence ruineuse — M. J.-A. Caron suggère de publier les noms des touristes contrebandiers arrêtés — Ses tissus vendus à Montréal à meilleur marché que chez les fabricants

LA SEANCE DE CET AVANT-MIDI

Ottawa, 14 (D.N.C.) — Ce sont d'abord des gens de la province de Québec, que, l'on appelle à témoigner à la reprise de l'enquête des douanes, ce matin. Les premiers que l'on nomme ne sont pas encore arrivés.

M. A.-O. Dawson, de la Canadian Cottons Ltd., de Montréal, vient lire un long rapport dactylographié. A cause de la contrebande cette compagnie a vu diminuer ses ventes, en 1923 d'un tiers au moins. Ce sont surtout des tissus à salopettes et à chemises de travail qui passaient en contrebande. Les fabricants de ces vêtements pouvaient se procurer les tissus de qualité supérieure à meilleur marché que ne pouvaient les produire les filatures canadiennes. Celles-ci ont subi des pertes désastreuses du fait de la concurrence. Par exemple en 1924-25 la Canadian Cottons a perdu \$1,000 par jour, soit \$350,000 pour l'exercice. De même que les fabricants de salopettes, d'une façon générale ne pouvaient subir la concurrence de Rock Island. L'un d'eux, récemment, a préféré vendre son établissement pour un prix plutôt que de continuer de produire à perte.

Le témoin déclare qu'il n'y a pas de doute que c'est la contrebande de Rock Island et de la région qui empêche les filatures de coton et la fabrique de salopettes de réaliser aucun profit.

Les contrebandiers devraient être emprisonnés sans pitié. Les maisons soupçonnées de faire de la contrebande devraient être étroitement surveillées. Des visites devraient y être faites le jour et la nuit par la police douanière.

Quand une maison aurait été convaincue de contrebande elle devrait être fermée pour longtemps et ses propriétaires devraient être emprisonnés.

Pour juger des causes de contrebande, un magistrat spécial devrait être nommé.

M. PURKIS

M. C.-J. Purkis, de la Maison Caulfield, Bruns and Gibson, de Toronto, témoigne ensuite.

Les grossistes de la nouveauté et des vêtements, en s'approvisionnant aux sources légitimes, ne peuvent subir la concurrence des contrebandiers de Rock Island et de la région. Cette contrebande fait sentir son effet dans tout le pays, dans l'Ontario comme dans l'Ouest.

Le témoin lit une résolution adoptée par l'Association des grossistes de la nouveauté, demandant au gouvernement de prendre les moyens de changer l'état de choses actuel.

M. R. A. Oakes, représentant de la manufacture Credit Bureau à Toronto. Cette association représente 80 pour cent des fabricants canadiens de vêtements pour hommes et pour femmes.

Ceux-ci ont grandement à souffrir de la contrebande. Autrefois elle se pratiquait pour tous les vêtements de soie et de laine. Aujourd'hui elle se résume à la soie.

Les voyageurs des fabriques peuvent se rendre compte à peu près exactement de l'intensité de la contrebande par l'augmentation ou la diminution de leurs ventes.

FAUSSES FACTURES

Il corrobore des témoins précédents au sujet de certaines agences new-yorkaises dont le seul but est de faire des envois de marchandises au Canada en fournissant des factures décrivant faussement celles-ci. Cela facilite la sous-évaluation douanière.

Le témoin en vient aux suggestions. Son association voudrait que les douaniers soient suffisamment rétribués pour être honnêtes. Au lieu de donner \$1,200, pourquoi ne pas donner \$2,000 ou plus, s'il le faut? En payant suffisamment, les douaniers pourraient aussi avoir des fonctionnaires compétents. La sous-évaluation des marchandises qui passent en douanes tient souvent à la malhonnêteté des importateurs et à l'incompétence des douaniers.

Quant à la complicité de certains douaniers, il n'y a pas de doute, cependant. Cela tient aux salaires insuffisants. Un homme qui touche par exemple \$2,000 annuellement et qui peut s'en faire \$20,000 illicitement est forcément tenté. M. P. R. Watson, général gérant d'une maison de soieries en gros de St. Catharines, Ontario, témoigne brièvement. Il ne prend même pas la peine de s'asseoir.

Pour la soie, il n'y a pas seulement la contrebande mais le vol. Les voleurs de soie aux Etats-Unis font entrer si facilement au Canada le produit de leurs rapines, qu'ils ne prennent pas la peine ni le risque d'en disposer aux Etats-Unis. Une grande partie de la soie vendue au Canada à des prix dérisoires est volée puis passée en contrebande. Là-dessus, le témoin n'entre pas de doute. De la soie importée au Canada, le témoin estime que cent pour cent est en contrebande et 90 pour cent de cette contrebande est de la soie volée.

Les finances de la France

M. PERET EXPOSE SES PROJETS AUX REPRESENTANTS DES GRANDES BANQUES

Paris, 14. (S.P.A.) — M. Raoul Péret a exposé aux représentants des grandes banques que les mesures adoptées par les Chambres assuraient largement l'équilibre du budget de 1926. Le ministre estime aboutir assez prochainement au règlement des dettes anglaises et américaines. Les effets de la réalisation de l'équilibre influencent déjà heureusement les souscriptions aux bons de la défense. Ces constatations permettant d'envisager l'heureuse issue de l'échéance du 20 mai. Pour l'amélioration des changes le ministre utilisera d'ailleurs, le cas échéant, les moyens d'action dont il dispose.

Le comité s'ajourne à demain à 10 h. 30.

Un écho des élections municipales

Le juge Cusson a émis à midi des brefs de sommation contre neuf défectives, un agent de police et un agent d'élections à la demande d'Alexandre Sénécal, sur l'accusation d'avoir tenté d'empêcher M. l'évêque Dubreuil de tenir une assemblée dans le sous-sol de l'église Saint-Etienne dans la soirée du 9 avril dernier, et d'avoir assailli Alexandre Sénécal à coups de poings et de chaînes.

Les détectives incriminés sont Philippe Bélanger, Arthur Bélanger, Joseph Gauvin, Arthur Maloney, Théodore Thérien, Alfred Tourville, Edmond Lavoie, Arthur Morin, Édmond Gauthier, agent de police, Arthur Poitras et M. Arthur Marion.

Le bref sera rapportable le 16 avril prochain, en Cour de police.

Lors de cette assemblée, des boules génératrices de gaz d'acide sulfureux avaient été lancées et l'assistance avait dû évacuer la salle. Une femme s'était évanouie. M. Arthur Brossard, c.r., représentait Sénécal.

le Ku Klux Klan

Herrin, Ill., 14 (S. P. A.) — La ville est de nouveau sous l'autorité militaire à la suite des bagarres qui ont eu lieu entre des membres du Ku Klux Klan et leurs adversaires, hier. Six personnes ont été tuées au cours de ces engagements et une douzaine au moins ont été blessées. Quarante-quatre membres de cette société ont patrouillé les rues, hier, pendant l'élection municipale.

Dans l'avant-midi, un groupe de klansmen ont assiéé un garage qui appartenait à un adversaire et plus de deux cents coups de feu ont été tirés. Dans l'après-midi, le combat a repris à la porte du temple maçonnique et c'est là que six hommes ont été tués.

On a dû appeler la garde pour rétablir l'ordre.

On le déportera

Harry Harris a été traduit en cour, devant le juge Cusson, en Cour de police, sur l'accusation d'avoir tenté d'obtenir pension et logement au Mont-Royal pour une somme de \$24.

M. Eugène Lafamme a déclaré que Harris était en réalité Johnny Howard, qu'il avait été condamné à Detroit, en 1924, à un emprisonnement de 1 à 5 ans, qu'il s'était échappé du camp de détention Ypsilanti trois mois plus tard.

Harris a été traduit devant le commissaire d'extradition Choquette et s'est avoué coupable de s'être échappé du pénitencier. Il sera extradé.

La famille d'Entremont est dans le deuil

Pubnico, N.-E., 14 (S.P.C.) — Une double tragédie a eu lieu dans ce port, hier, alors qu'une barge dans laquelle étaient trois pêcheurs de moules a chaviré et que deux d'entre eux ont perdu la vie. Ce sont Bert d'Entremont, 17 ans, fils de M. et Mme Henry d'Entremont, qui s'est noyé, et son frère Leslie, d'une année plus jeune, qui a été saisi avec le troisième, William Amiraux, mais qui est mort ensuite du froid enduré pendant qu'il était dans l'eau.

Réunion du cabinet provincial

Québec, 14 (D. N. C.) — Une séance du conseil des ministres a eu lieu, à midi, au parlement. Avant la séance, M. Taschereau a dit aux journalistes qu'il n'y avait rien de très important à cette séance.

Le Norge

Oslo, Norvège, 14. (S.P.A.) — Le dirigeable Norge qui servira à l'expédition polaire. Amundsen-Ellsworth, est arrivé aujourd'hui de Pullham, Angleterre.

50 sous par mois

Pour 50 sous par mois, vous pouvez, en dehors de Montréal et de sa banlieue, recevoir le DEVOIR quotidien.

Hâtez-vous d'adresser votre demande au Devoir, 336 rue Notre-Dame est, Montréal.

FUNÉRAILLES DE SOEUR GRATTON

A LA MAISON-MERE DES SOEURS GRISSES

Les funérailles de Soeur Gratton, une des plus vieilles religieuses de la communauté des Soeurs Grises, ont eu lieu ce matin. Le service a été chanté dans la chapelle de la maison-mère par un neveu de la défunte, M. l'abbé Joseph Matte, vicaire à Sainte-Cunégonde. M. Désiré Waddel, p.s.s., a fait la levée du corps.

Au sanctuaire, étaient présents MM. les abbés J.-B. Gratton, curé de Sainte-Marguerite-Marie, F.-X. Rabreau, Lavigne et Wilfrid Hébert, p. s. s.

Dans la nef, parmi les parents de Soeur Gratton, on comptait M. Paul Gratton, son frère, Mmes Louis Desjardis, et F. Lecomte dit Hébert, ses sœurs; les RR. SS. Thérèse de Jésus et Saint-Anthyme, des Soeurs Grises, Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus et Marie des Lys, de la Congrégation Notre-Dame, Sainte-Madeleine, des Soeurs de la Providence, Saint-François-Régis, des missionnaires de Marie-Immaculée, et Mlle Ernestine Matte, garde-malade, ses nièces.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la communauté, à Châteauguay.

Tribunaux civils

Le juge Mercier a entendu la cause d'Azarie Charron contre Zotique Aubry. Le demandeur réclame \$240 pour location et dommages de son locataire et demande de saisie-conservatoire pour les biens qui restent dans la maison louée. Le défendeur allègue que le demandeur n'agit que par malice.

Le juge Sévigny entend la cause de J. Baril contre Roméo Borduas. Les défendeur et demandeur avaient loué une maison pour fins d'en faire une pension, à charge de payer chacun la moitié des dépenses. Baril réclame \$300 de Borduas.

Le juge Lane a entendu la cause d'Edmond Fréchette contre T. Fitzgibbons. Fréchette, tuteur à son fils mineur, réclame \$5,070 comme dommages. L'enfant a été blessé grièvement en septembre 1925 alors qu'il faisait la livraison de paquets pour le défendeur.

Le juge Cousineau entend la cause d'Oscar Bouchard contre Peter W. Ferns. Bouchard travaillait au déchargement d'un navire le 25 avril 1925 et a été blessé à l'oeil. Il réclame \$1,300 pour incapacité de 10 pour cent.

Déjà le comité reçoit des demandes

Le comité exécutif, qui reste en fonction jusqu'à son remplacement à la première séance du nouveau conseil, a reçu les réclamations de deux nouveaux élus, M. Ernest Poulin, de St-Jean et M. T. Holland, de Saint-Michel.

Le premier a demandé plus de protection de la police dans son quartier et l'autre que les rues soient nettoyées et débarrassées de la couche de glace qui les recouvre.

M. Auguste Pettit

M. Auguste Pettit, de l'Institut Pasteur de Paris, qui vient organiser le laboratoire de recherches sur la tuberculose qui sera fondé à l'Université de Montréal par le National Council of Research, est actuellement en mer et arrivera à New-York samedi.

Mort du Père Charles

Lonsdale, R.I., 14 — Le R. P. Charles, des Cisterciens du monastère de Notre-Dame de la Vallée, est mort samedi après-midi à l'hôpital Saint-Joseph de la Providence, de la pneumonie.

Le Père Charles, âgé de 31 ans, était le fils de feu Charles Lavoie et d'Elmira Cyr, de Boston.

Les désordres à Passaic

Passaic, N.-J., 14 (S. P. A.) — Comme les désordres dus à la grève des tisserands et des autres employés des filatures se continuent, on se prépare à appliquer la loi des émeutes dans tout le district textile environnant. La loi a déjà été proclamée lundi à Garfield à la suite d'une manifestation de 5,000 grévistes.

Le prince prend un repos

Londres, 14 (S. P. A.) — Le prince de Galles partira demain pour une vacance sur le continent. Il a brisé tous ses engagements en Grande-Bretagne à la suite de l'opération qu'il a subie il y a quelques semaines. Son état de santé s'améliore constamment.

Prétendu complot à Nice

Paris, 14. (S.P.A.) — Deux étrangers, qu'on croit être des Italiens, viennent d'être arrêtés à Nice sous l'accusation d'espionnage. Le matin assure qu'on parle couramment en Italie d'un plan pour reprendre Nice. Cette ville fut cédée à la France après que Napoléon III eut aidé l'Italie à se libérer du joug autrichien.

L'opposition à M. Brodeur s'affirme

Comment on manoeuvrera pour le déposer — L'aridoise ou la liste — Quinze votes acquis — Il ne reste plus que deux voix à gagner — Qui vivra verra — Le terrible fléau des suppositions de personne — Histoire des polls d'un fournisseur de la ville — On fait voter une morte — Contestations

QUI REMPLACERAIT M. BRODEUR?

On dit à l'hôtel de ville, ce matin, que plusieurs élections seront contestées. Il est question que le notaire Savignac conteste celle de M. Savard, son adversaire dans St-Denis, et que M. Portugais conteste celle de M. Desroches, dans Hochelaga. M. Desroches est membre du comité exécutif et il a vu cependant, contre le même adversaire, sa majorité réduite de près de trois cents votes sur 1924.

Pour montrer la nécessité de la carte d'identification avec portrait on affirme que dans un certain quartier on se voit voter une morte, qui de son vivant habitait voisine du représentant d'un candidat. Ce lui-ci protesta, d'après ce qu'on raconte. On fit venir un agent de police qui menaça tout simplement d'emmener le protestataire au poste; et, sous ses yeux, on fit voter la morte.

On s'agit aussi du changement de majorité dans un certain quartier où un certain fournisseur de la ville réputé pour son habileté à payer le candidat, il avait coutume de se vanter que les polls près de chez lui donnaient de fortes majorités pour qui il appuyait. C'est ce qui est arrivé. Mais le truc étant éventé, il est fort possible qu'il tourne plutôt contre le profit qu'en sa faveur.

On s'agit en ce moment très fort à l'hôtel de ville pour constituer les listes de l'exécutif.

Certains prétendent que M. Brodeur aura la peine à se faire nommer président si on fait avec

soin les aridoises pour la nomination aux diverses postes. Voici comment il est possible de procéder.

Les membres de l'exécutif sont cinq. On les met en tête de l'aridoise. Cela fait cinq votes. On nomme ensuite les sept représentants de la ville à la Commission métropolitaine qui ne sont pas choisis parmi les commissaires. Cela fait sept autres voix, soit un total de douze. Le fait que M. O'Connell, Irlandais, depuis plus de vingt ans à l'hôtel de ville et qui n'a pas appris le français, est remplacé par un Anglais parlant français, dans l'exécutif (M. Drummond par exemple) donne trois voix anglaises plus celle du commissaire déjà comptée; cela fait donc quinze voix. On nomme le leader ce qui donne une voix de plus, soit seize voix. Il n'en reste donc que deux à gagner pour former le total de 18. Et cela est possible. Les Israélites seront probablement contre M. Brodeur.

En théorie on peut donc compter que de bons manoeuvriers pourraient descendre M. Brodeur. Qui nommer à sa place? Il est fortement question de l'évêque Trépanier qui rallierait de nombreux votes et qui a fait un long apprentissage au conseil.

Il reste donc en tout deux votes de sympathie à prendre et encore l'un de ces deux votes ou même les deux peuvent-ils être obtenus par la promesse d'une place future.

Voilà ce que disent les manoeuvriers. Nous verrons à la prochaine réunion du conseil s'ils ont eu raison.

Mgr Caruana devra soumettre ses passeports au gouvernement mexicain

Mgr Zarate sommé de comparaître devant le ministère de l'intérieur

Mexico, 14 (S. P. A.) — Le département de l'intérieur annonce officiellement qu'on invitera Mgr Georges J. Caruana, délégué apostolique au Mexique et aux Antilles, à venir montrer ses passeports afin qu'on puisse s'assurer s'il est entré au Mexique en se soumettant aux lois du pays. Si on découvre des irrégularités, il sera prié de quitter le pays. Le délégué apostolique est citoyen américain.

Feu Mlle Jeanne Lefebvre

On annonce aussi qu'on fera une enquête au sujet d'une récente lettre pastorale de S. G. Mgr Zarate, évêque de Huejutla, qu'on dit porter atteinte au gouvernement. Mgr Zarate sera aussi invité à comparaître au ministère de l'intérieur parce qu'il aurait refusé d'accepter le régime imposé aux prêtres catholiques. Si l'enquête justifie ces accusations, le prélat sera assigné en cour et on lui fera un procès.

La clef du succès

Il faut un tirage dans les livres de la collection Nelson pour ne prendre que les bons. Notre service de librairie le fait avec le plus de soin possible. Ce qu'il offre est bon. On peut l'acheter sans crainte, encore que ce ne soit pas pour les grandes personnes que nous tenons les lettres de Mon Moulin. Les livres de la collection Nelson, tous reliés toile, sont à la fois bon marché et durables. On ne peut avoir une édition plus commode des Pensées de Pascal qu'il doit figurer dans la bibliothèque ou plutôt sur la table de travail de tous les esprits sérieux.

Consultez la liste et commandez. Nos affaires augmentent dans des proportions phénoménales. Nous avons essayé de donner à nos clients un service empressé et toujours courtis. La méthode nous a pleinement réussi, notre réputation s'est répandue.

Ouvrage de la collection Nelson, 35s, au comptoir, 40s, par la poste. Madame Corentine... René Bazin De toute son âme... René Bazin L'écran brisé, suivi de La jeune fille aux oiseaux... Henry Bordeaux Lettres de Mon Moulin, Alp. Daudet Un gain, Jean de la Brète Pensées de Pascal La main de sainte Modestine. Jeanne Schultz Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal.

M. Brodeur a une majorité de 85

Le greffier nous a remis le relevé définitif du scrutin dans le quartier Ville-Marie, que représente M. Brodeur, président du comité exécutif. La majorité de M. Brodeur est portée de 65 à 85 voix; M. Brodeur a pris des majorités dans l'est du quartier, tandis qu'il a contrebalancé le centre et l'ouest; il a été en minorité de 5 voix dans les deux polls des nouvelles limites du quartier à l'ouest.

Candidat dans l'Illinois

Chicago, Ill., 14 (S. P. A.) — Les républicains de l'Illinois ont désigné le colonel Frank L. Smith, un adversaire de la Cour internationale de justice, comme prochain candidat. Il fera la lutte au sénateur McKinley, du même parti, qui s'est prononcé en faveur de cette cour, et au candidat démocrate, M. Geo. E. Brennan.

Mgr Caruana devra soumettre ses passeports au gouvernement mexicain

Mgr Zarate sommé de comparaître devant le ministère de l'intérieur

Feu Mlle Jeanne Lefebvre

La clef du succès

M. Brodeur a une majorité de 85

Candidat dans l'Illinois

Conférence de M. Victor Barbeau

Pour la colonie des grèves

Incendie rue Saint-Hubert

En cour du coroner

Blessé dans une scierie

Le prince prend un repos

Prétendu complot à Nice

50 sous par mois

Le Norge

Mort du Père Charles

Déjà le comité reçoit des demandes

L'eau monte

Aviateurs introuvables

Un écho des élections municipales

Les finances de la France

FUNÉRAILLES DE SOEUR GRATTON

L'opposition à M. Brodeur s'affirme

QUI REMPLACERAIT M. BRODEUR?

Tribunaux civils

le Ku Klux Klan

Réunion du cabinet provincial

Le devoir

Congrès des instituteurs

Chez les instituteurs de langue française du Manitoba

Un congrès de trois jours — Intéressant et fructueux travail

On nous écrit de Saint-Boniface, Manitoba: Le congrès des instituteurs de langue française du Manitoba a eu lieu les 6, 7 et 8 avril et a été, au dire de tous, un véritable succès.

et institutrices, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'éducation, à assister à cette convention dont il donne les grandes lignes du programme.

L'ÉVOLUTION

M. l'abbé Sabourin fait alors sa conférence pédagogique sur l'évolution. Il montre comment les manuels que l'on met entre les mains des élèves aux écoles normales sont bourrés d'erreurs anti-chrétiennes et comment ils aboutissent à l'athéisme et au matérialisme.

L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION ET LES INSTITUTEURS

A la première séance du congrès M. Henri Lacerte, président de l'Association d'Éducation, a adressé la parole aux congressistes. Il leur a dit tout ce que l'Association attendait d'eux: une coopération de chaque instant, une collaboration éclairée, sincère, dans le sens voulu par l'Association elle-même et enfin pratique.

Le Rév. Frère Joseph répond au nom de l'Association des Instituteurs dont il est le président. Il félicite les instituteurs et montre comment sans eux tout le mouvement serait impossible.

A cette première réunion, les élèves de l'Académie Saint-Joseph ont chanté la jolie légende de saint François.

CULTURE DE LA FIERTE NATIONALE

Le lendemain matin, mercredi, M. l'abbé d'Eschambault a parlé de la culture de la fierté nationale. Il a commencé par définir la fierté, l'état d'âme qui fait que l'on est heureux d'appartenir à une race et qu'on veut en défendre les prérogatives essentielles.

M. Camille Fournier, en réponse, fait quelques remarques très pratiques, montrant comment on peut donner à l'élève à tout instant de la classe, même en enseignant les mathématiques, une série de notions qui devront être les assistes de sa fierté.

CONGRES DE N.-D. DE LOURDES

Le président de la convention annonce alors qu'il y aura à Notre-Dame de Lourdes, cette année, les 22, 23 et 24 mai, un congrès régional organisé par l'Association en collaboration avec la "Ligue des Instituteurs catholiques".

Journalisme et commerce

Washington, 13 (S.P.A.) — Au congrès panaméricain des journalistes, aujourd'hui, l'ancien secrétaire de la guerre, M. Josephus Daniels, directeur du News and Observer de Raleigh, Caroline du Nord, a déploré la tendance vers la consolidation des journaux, même si l'on tient compte de ce qui est en quelque sorte une nécessité économique.

"Si le journalisme est un commerce et la publication d'un journal une affaire, a-t-il dit, les journaux n'ont pas plus droit à la protection constitutionnelle que les marchands de charbon ou de poisson. Si nous n'avons pas en vue le bien commun, quel droit avons-nous de demander la liberté de la presse."

Pour les automobilistes

Les automobilistes devront désormais indiquer leur intention de changer de direction ou de vitesse ou d'arrêter, soit en allongeant le bras en dehors de leurs véhicules ou au moyen de dispositifs sur leurs véhicules qui puissent être vus du public.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES RELIEURS

Ce soir assemblée du syndicat catholique et national des relieurs, cette assemblée est très importante, il y aura initiation de plusieurs nouveaux membres, installation des officiers, et élection des délégués au Conseil central et au conseil d'imprimerie.

SYNDICATS DES CORDONNIERS

Ce soir assemblée très importante du local No 1 et 4 (monteurs et employés) (du stock), il y aura rapport intéressant de M. G. Laurier, agent d'affaires. Rapport des délégués au conseil central.

SYNDICATS DU TEXTILE

Les membres du syndicat catholique et national des ouvriers textiles sont convoqués pour une assemblée des plus importantes à la salle Tremblay, rue Ste-Catherine.

Le budget des facultés et écoles

Les facultés et écoles, à l'Université de Montréal, ont commencé à soumettre à l'exécutif de l'Administration leurs budgets pour l'exercice 1926-27. Dans chaque faculté, on dresse le budget d'après les rapports que les chefs de département sont tenus de présenter au conseil de la faculté.

Cadavre trouvé dans le canal

Le cadavre de Fred MacFie, 45 ans, de Saint-Armand, Québec, a été trouvé dans le canal Lachine, hier après-midi, au pied de la rue McCord. MacFie était disparu depuis le mois d'octobre dernier.

LE RÔLE SOCIAL DE L'INSTITUTEUR

M. Noël Bernier parle ensuite du rôle social de l'instituteur, et s'inspirant d'un passage de Mgr Dupanloup il montre l'importance de ce rôle.

LE R. P. AUCLAIR, O.M.I.

Le R. P. Auclair, O.M.I., invité à parler, nous dit sa joie de se trouver à cette magnifique convention, combien il admire le travail qui a été accompli et combien il est heureux d'avoir pu s'instruire de notre mouvement. Il montre lui aussi l'importance de la fonction du maître d'école et dit tout ce qu'il peut accomplir tant pour le bien que pour le mal.

Fracture du crâne

Orazio Zeng, 42 ans, 3125, rue Drolet, s'est fracturé le crâne, hier matin, aux usines Angus. Il a glissé d'un échafaudage et est tombé tête la première. Il a été transporté à l'hôpital Royal Victoria.

Au Sénat

Ottawa, 14. — Hier soir le Sénat s'est assemblé pour l'adoption de soixante-six bills de divorce. Après une heure de séance, il a décidé de s'ajourner à aujourd'hui. Après quoi, il suspendra le cours de ses travaux jusqu'au quatre de mai. Cet ajournement est motivé par ce fait que le Sénat n'a encore rien reçu de la Chambre des Communes pour discussion ou approbation.

Renversée par un auto

Mme F.-E. Harwood, 33 ans, 471, avenue Grosvenor, a été renversée et blessée grièvement par un auto sans chauffeur alors qu'elle marchait sur le trottoir. L'auto, stoppé rue Marlow, a démarré soudain et est allée frapper un arbre et est montée sur le trottoir.

Les aviculteurs de Montréal

Samedi soir, l'Association avicole de Montréal donnera une conférence sur les besoins de l'aviculture, dans la salle paroissiale de Sainte-Philomène de Rosemont, à l'angle de la rue Masson et de la Cinquième avenue.

A l'Association de publicité

L'Association de publicité de Montréal a donné son dîner hebdomadaire à l'hôtel Mc-Royal, salon D. M. F.-A. Covert, président, Confédération League, était le conférencier. Il a traité le sujet suivant: "Le commerce du Canada à l'étranger".

Deux nouveaux navires de la C.S.L.

Québec, 14. — Le City of Toronto et le City of Kingston ont été essayés hier en présence des représentants des compagnies intéressées et tous ont été satisfaits des manoeuvres de toutes sortes. Ces navires ont été construits par la Davie Shipbuilding Co. pour le compte de la Canada Steamship Lines.

Le capitaine Bernier ne prend pas sa retraite

Québec, 14. — Le capitaine J.-E. Bernier, le grand explorateur des mers arctiques, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner ses voyages vers le pôle. Il est âgé de 74 ans.

M. Taschereau au congrès de Chicago

Québec, 14 (S. P. C.). — Le premier ministre Taschereau assistera au Congrès international eucharistique de Chicago au mois de juin ainsi que la plupart de ses collègues. Le premier ministre sera accompagné de Mme Taschereau. Les ministres qui se rendront à Chicago sont MM. J.-E. Caron, Honoré Mercier, J.-E. Perrault, Athanase David et Martin Madden.

M. Caron en route pour l'Europe

Québec, 14 (S. P. C.). — M. J.-E. Caron, ministre de l'agriculture, est parti hier après-midi pour Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où il s'embarquera à bord du Melita pour la France. Il sera de retour au Canada le ou vers le 3 juillet.

partir hier après-midi pour Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où il s'embarquera à bord du Melita pour la France. Il sera de retour au Canada le ou vers le 3 juillet.

Mussolini à Tripoli

Tripoli, 14. — Le premier ministre Mussolini a visité l'ancienne ville arabe, hier, accompagné de tout son état-major. La population arabe, qui célébrait la fin de la période du Ramadan, alors qu'elle s'impose de nombreux sacrifices, a été heureusement surprise de cette visite impromptue et des acclamations ont salué l'arrivée du dictateur italien. Il a visité les échoppes des marchands et a acheté toutes sortes de produits arabes. On lui a aussi offert des présents d'une grande valeur. Il s'est ensuite rendu à la grande mosquée de Karamanli où il a été officiellement reçu par les membres de la famille du même nom.



L'art du Brasseur

L'on pouvait se procurer des recettes pour faire de la bière, il y aurait peu ou point de différence entre les produits que l'on en obtiendrait.

Le marché où se vend la matière première, sous forme de houblon, orge, malt, etc., est le même pour tous les brasseurs. De la façon dont cette matière première est employée dépend le succès de toute marque de bière connue.

La superbe brasserie qui vient d'être terminée est un hommage rendu à la popularité des BIERES DOW. Elle a été construite pour répondre à la demande sans cesse grandissante pour une bière parfaite sous tous les rapports.

DOW

Old Stock Ale Mûrie à Point

Prime par la Force et par la Qualité



PACIFIQUE CANADIEN DEPARTS DE SAINT-JEAN, N.-B.

Table with departure times for Montreal, Metagama, and London.

Table with departure times for Montreal, Metagama, and London.

Table with departure times for Montreal, Metagama, and London.

Table with departure times for Montreal, Metagama, and London.

Table with departure times for Montreal, Metagama, and London.

NEW YORK PLYMOUTH LIGNE PARIS FRANCAISE. VOUS SE RENDRE EN EUROPE AVEC TOUT LE CONFORT ET LE LUXE.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les mardis correspondants:

Table with 3 columns: Date (1926), Arrivals (1926), Arrivals (1925). Rows include Oeufs, Beurre, Fromage.

LES STOCKS

Voici quels étaient les stocks de beurre, de fromage et d'œufs au Canada aux dates ci-dessous mentionnées:

Table with 3 columns: Date (1926), Beurre (lbs.), Fromage (lbs.).

LES PRIX DES GROS

Voici les prix cotés par la maison Elzébet Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires:

Table listing prices for various flour and fertilizer grades.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

Table listing prices for various types of animal feed.

LA MATINÉE À LA BOURSE

Le marché est peu actif et la tendance est encore à la baisse.

La tendance des cours incline encore à la baisse à la séance de ce matin, en Bourse locale.

Les titres de la British Empire Steel étaient nettement à la baisse.

Les titres de la British Empire Steel étaient nettement à la baisse.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 10 H. A 11 HEURES

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 11 A 12 HEURES

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 12 HEURES A 1 HEURE

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 1 HEURE A 2 HEURES

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 2 HEURES A 3 HEURES

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

DE 3 HEURES A 4 HEURES

Table listing stock prices for various companies like Asbestos, Canadian, etc.

Bourse de New-York

Table listing stock prices for various companies like American, Canadian, etc.

Bourse des mines

Table listing stock prices for various mining companies.

COURS DU CHANGE

Table listing exchange rates for various currencies.

A WALL STREET

La tendance des cours était quelque peu contradictoire à l'ouverture de la séance ce matin.

Les producteurs de ciment

La première convention annuelle des producteurs de ciment de la province de Québec aura lieu la semaine prochaine.

Le marché du sucre

New-York, 13. — Quoique peu actif, le marché des sucres bruts était faible.

LE SPORT

RESULTATS D'HIER LIGUE NATIONALE Brooklyn, 3; New-York, 0.

LE NEUVEAU DU MARCHÉ

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

KAMINISTOQUIA POWER CO., LIMITED. Actions privilégiées 7% cumulatif. Valeur au pair: \$100.

GEO. BEAUSOLEIL & CIE. 112 rue St-Jacques - Téléphone Main 1400 - Montréal.

L. J. Forget & Cie. (T.W. McANULTY) ETABLIE EN 1872. MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL. Avis de dividende.

MONOGRAPHIES ECONOMIQUES. Une série d'études sur des maisons industrielles et commerciales canadiennes-françaises.

EMILE BENOIST préface de M. Edouard Montpetit. Un fort volume de près de trois cents pages.

LE TENNIS. L'ASSOCIATION DE TENNIS DE QUEBEC. Québec, 14 - M. J.-N. Francoeur, président.

GAUTHIER ELECTRIQUE Ltée. 320 rue St-Jacques, Montréal. Accessoires électriques en gros.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 466.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 2570.

Province de Québec COUR SUPERIEUR District de Montréal. No 5315.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 22077.

Province de Québec COUR SUPERIEUR District de Montréal. No 5315.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5672.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires. AVOCATS Vanier & Vanier.

Baril & Tousignant. AVOCATS. T. Main 3264.

CARTIER ET BARCELO. AVOCATS. Chambre 705A.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND. AVOCATS. T. Main 5184.

MAURICE DUPRE, L. L., C. R. AVOCAT ET PROCUREUR. 111, COTE DE LA MONTAGNE.

ASSURANCE Normandin & DesRosiers. 232, RUE SAINT-JACQUES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE. La Sandeyside.

GAUTHIER ELECTRIQUE Ltée. 320 rue St-Jacques, Montréal.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 466.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 2570.

Province de Québec COUR SUPERIEUR District de Montréal. No 5315.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 22077.

Province de Québec COUR SUPERIEUR District de Montréal. No 5315.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5672.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 5671.

Deux contrats pour des écoles

LA COMMISSION SCOLAIRE ACCORDE LE CONTRAT DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BERCHMANS ET CELUI DE L'ÉCOLE SAINT-PATRICE, A LA MAISON J.-C. FRÉNETTE ET FRÈRES, AU PRIX DE \$167,775.

Les commissaires d'écoles du bureau central ont rendu, hier, plusieurs décisions importantes, sous la présidence de M. le juge Lafontaine. Ils ont accordé deux contrats, l'un de \$104,850 pour l'érection de la nouvelle école de Saint-Jean-Berchmans et l'autre de \$62,925 pour ajouter une aile à l'école Saint-Patrice; les deux contrats sont allés à la maison J.-C. Frénette et Frères.

Pour la première entreprise, il y avait onze soumissionnaires qui ont offert les prix suivants: MM. Leclair et Dupuis, \$109,000; MM. J.-C. Frénette et Frères, \$104,850; MM. Durancœur et Durancœur, \$115,000; MM. Quinlan, Robertson et Janin, \$109,900; M. Gaspard Archambault, Ltée, \$118,800; MM. Chauvin et Girard, \$116,800; MM. Ombien Boileau, Ltée, \$112,351; MM. A. Dansereau, Ltée, \$111,000; MM. J.-A. Durocher, Ltée, \$124,000; MM. Alphonse Gratton et Fils, Ltée, \$119,000; et MM. Uric Boileau, Ltée, \$125,000.

Quant à la deuxième, voici la liste des soumissionnaires: MM. Chauvin et Girard, \$71,700; MM. Gaspard Archambault, Ltée, \$76,800; MM. Leclair et Dupuis, Ltée, \$64,500; MM. Uric Boileau, Ltée, \$89,800; MM. John Quinlan & Co., \$89,969; MM. Durancœur et Durancœur, \$71,500; MM. Héroux et Robert, Ltée, \$71,534; MM. J.-C. Frénette et Frères, \$62,925; MM. Quinlan, Robertson et Janin, \$72,900.

Dans les deux cas, MM. J.-C. Frénette et Frères ont le contrat; ils se sont engagés à suivre rigoureusement l'échelle des salaires raisonnables déjà approuvée par la commission et les entrepreneurs.

Les commissaires ont décidé de construire une nouvelle école dans Saint-Henri, à la suite des démarches de M. Allan Bray et des commissaires du district ouest. Les architectes Cormier et Gravel élaboreront les plans et on lancera les soumissions sous peu.

Enfin, les commissaires ont résolu de se réunir en séance spéciale lundi prochain pour répartir le million entre les quatre commissions de district qui ont à satisfaire des besoins scolaires urgents.

LES INTERNATIONAUX

On a reçu, au cours de la séance, une forte délégation des chefs ouvriers internationaux qui ont soumis une nouvelle échelle de salaires raisonnables. M. A. Bastien, organisateur de la Fédération Américaine du travail, a exposé leurs demandes; il était accompagné de MM. Narcisse Arcand, des charpentiers-menuisiers, L.-P. Boisselle, R. Gervais et D. Mondor, des peintres, B. Hull, des briquetiers, J.-A. Pelland, des ferblantiers-couvreurs; W. Armitage, des plâtriers et C. Robinson, des plombiers.

M. Bastien a plaidé pour que la commission accepte cette échelle de salaires, et il s'est plaint dans plusieurs cas, des entrepreneurs chargés de la construction d'écoles, ont refusé de payer à des employés, les salaires compris dans la liste des salaires raisonnables.

M. Narcisse Arcand déclare ensuite que si les écoles coûtent cher, les ouvriers qui travaillent à leur construction ne sont pas ceux qui reçoivent le plus. Leur salaire n'est pas assez élevé pour cela. Les charpentiers surtout sont négligés sous ce rapport. M. Arcand admet toutefois qu'il peut se présenter des cas où la Commission n'est pas responsable de ce qui se produit. Mais il voudrait que la Commission ait un certain contrôle pour forcer les entrepreneurs à payer des salaires raisonnables à leurs employés.

M. le juge Lafontaine a signalé le cas des ouvriers incompétents ou infirmes, qu'il faudrait payer le même prix que les autres malgré un rendement beaucoup inférieur.

Puis Mgr Piette a pris à partie M. Bastien à la suite des accusations qu'il a portées sans les appuyer de preuves.

Grièvement brûlé

E. P. Normandin, 1495, rue Guilford, employé au Vineberg Shoe Store, 696, rue Mont-Royal, est, à été grièvement brûlé à la figure hier matin, en essayant d'éteindre un incendie qui venait d'éclater dans le puits de l'ascenseur. L'incendie a été éteint après 40 minutes de travail.

Le salaire des débardeurs

LE MEME QU'À L'ANNÉE DERNIÈRE — NOUVEAU CONTRAT AVEC LES ARMATEURS — LE VA-ET-VIENT DES NAVIRES

L'échelle des salaires des débardeurs sera la même que l'année dernière, cette année. Les débardeurs et les armateurs viennent d'en arriver à une entente après de longs pourparlers et les modifications apportées au nouveau contrat ne sont pas considérables. Il est à noter, par exemple, que la Saint-Jean-Baptiste est substituée au Victoria Day comme jour de paye double. Comme par le passé, les débardeurs qui auront à manipuler des matières nocives et ceux qui feront la mise en sacs du grain seront payés plus cher. Ainsi pour la manipulation de marchandises frigorifiées, du nitrate, du soufre en grumeaux, de l'argile à potier, des engrais et du charbon, ils recevront 77 sous de l'heure le jour, et 87 sous de l'heure la nuit. Ces taux s'appliqueront aux hommes employés dans les entrepôts où il y a du grain en mouvement.

Le jour, les heures de travail, qui seront rémunérées à 62 sous l'heure, seront de sept heures le matin à midi et de une heure à six l'après-midi. La nuit, la rémunération sera de 72 sous l'heure et les heures de travail se partageront en deux périodes; de sept heures à minuit et de minuit à cinq heures le matin. Pour le travail du dimanche et pour celui exécuté aux heures des repas, les hommes recevront double rémunération. Ils recevront aussi double rémunération à la fête de la Confédération. La fête du travail sera chômée. Les hommes désignés pour le travail de nuit recevront la rémunération d'une heure de travail s'il n'y a pas d'ouvrage, et cette dernière clause s'applique au travail du dimanche.

Les commissaires à bord des navires devront fournir de bons repas ou la valeur en argent d'un bon repas. Une équipe de déchargement se composera de 15 hommes et une équipe de chargement, de 16 hommes.

Chaque débardeur s'engage à fournir une garantie de deux mille dollars comme caution de sa fidélité à remplir ses engagements. L'union pourra se nommer un surveillant des quais dans l'intérêt de l'association. Le nouveau contrat expire le 31 décembre 1926.

Les compagnies qui ce contrat intéressent sont les suivantes: Anchor Donaldson Line, Cairn Line, Canada Line, Canada Steamship Lines, Limited (service océanique), Furness, Thomas Harling and Son Ltd., Head Line, Manchester Liners, Canadian Government Merchant Marine, Canadian Pacific, Cunard, Dominion, Ellerman-Bucknall, Houston, Ledyard, Scandinavian-American, South and West Africa, White Star-Dominion, J. F. Whitney.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Metagama, du Pac. Canadien, doit arriver à Saint-Jean samedi. Ce paquebot vient de Belfast et de Greenock.

Le Penland, de la Cie Red Star, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient d'Anvers.

L'Olympic, de la Cie White Star, arrive à New-York aujourd'hui. Ce paquebot vient de Southampton.

Le Reliance, des "United States Lines", doit arriver à New-York demain.

L'Empress of France, du Pacifique Canadien, est arrivé à Southampton hier. Ce paquebot vient d'effectuer une excursion en Méditerranée.

Prochaine visite de journalistes américains

Un groupe de rédacteurs et de journalistes représentant tous les journaux quotidiens de Boston et de la Nouvelle-Angleterre visiteront Montréal prochainement. Ils partiront de Boston dimanche, le 25 avril prochain, dans une voiture spéciale qui sera accompagnée par un journaliste américain.

UNE RÉUNION CONSERVATRICE

LES CONSERVATEURS PROVINCIAUX DE JACQUES-CARTIER S'ORGANISENT

Les conservateurs commencent une série de réunions dans le but de s'organiser définitivement dans tous les comtés au cas d'une élection provinciale prochaine. Hier soir, un groupe de membres de ce parti se sont réunis au Strathmore Country Club afin de jeter les bases d'une organisation dans le comté de Jacques-Cartier.

Parmi les orateurs qui ont porté la parole, hier soir, on remarquait M. Arthime Fortin, le brigadier-général C. J. Smart, député de Westmount, M. John McNaughton, M. Auguste Boyer et M. Frank Rowe, de Sainte-Anne de Bellevue. M. Fortin a fait remarquer que les progrès accomplis par les conservateurs au cours de la dernière session provinciale, l'instabilité des libéraux à Ottawa et les rumeurs persistantes d'une élection provinciale prochaine.

M. Smart a fait remarquer que ce qui a fait le plus tort aux conservateurs provinciaux depuis quelques années, ça été leur manque d'organisation. Il a ensuite fait la critique de la situation financière du gouvernement qui montre, dit-il, des surplus fictifs. Il a aussi critiqué sa politique à l'égard de l'agriculture, politique qu'il tient responsable de l'émigration de nos fermiers et il dit que le gouvernement, parce qu'il a été au pouvoir depuis trop longtemps, ne tient plus compte de l'opinion publique.

M. Boyer dit que le succès des libéraux dans la province de Québec est dû à leur organisation électorale, toujours prête à fonctionner. C'est aux conservateurs de conserver l'héritage que leurs grands chefs leur ont laissé, a-t-il dit.

M. McNaughton, après avoir fait l'éloge de M. J.-L. Jacques, a dit que la faiblesse des conservateurs dans la province est due au manque d'unité entre les conservateurs fédéraux et provinciaux. Il dit qu'on doit combler la fissure qui les sépare.

Un bref d'habeas corpus

Le juge Gorrer a émis hier un bref d'habeas corpus en faveur de Henri Brouillette, à la requête de Joseph Brouillette, père du détenu. Henri Brouillette avait été condamné à 4 ans de prison conditionnelle le 14 juillet 1921, pour obtention d'argent par fausses représentations. Le 28 septembre 1923, il a été remis en liberté sur sa parole conditionnelle de bonne conduite. Le 13 janvier dernier, il a été réarrêté et remis en prison sur ordre du département de la justice.

Le père du prévenu proteste que Henri Brouillette s'est conduit de façon exemplaire depuis sa libération conditionnelle, et que le département n'avait pas le droit d'agir comme il l'a fait.

Obsèques de M. Jean LaRue

A SAINT-VIAEUR D'OUTREMONT

Ces jours-ci avaient lieu, à l'église Saint-Viateur d'Outremont, les imposantes obsèques de M. Jean LaRue, décédé la semaine dernière, à l'âge de dix-neuf ans. Le service funéraire, qui réunissait un grand concours de parents et d'amis en même temps que ses confrères de rhétorique au Gesù, a été chanté par le R. P. Richard, curé de Saint-Viateur, assisté des RR. PP. Roy, Roy, C. et B. Morin, curé de Saint-Jacques et de l'Upton. La levée du corps a été faite par le R. P. Mongeau, S.J.

La chorale de Saint-Viateur, sous la direction de M. W. A. Wayland, maître de chapelle, a interprété la messe de Charles Gounod. Les solistes ont été MM. Henri Prieur, Joseph Saucier, Adrien Goulet et Harold Rocher.

FUNÉRAILLES DE M. HERDT

ELLES ONT EU LIEU, HIER APRES-MIDI

Les funérailles du professeur L. A. Herdt ont eu lieu hier après-midi. Un grand nombre de professeurs et d'hommes d'affaires y assistaient. De nombreux tribus floraux avaient été envoyés par des amis et des parents demeurant dans diverses parties du pays. Le deuil était conduit par la mère du professeur Herdt, Mme John Herdt, par son frère, Henri, et par ses deux fils, John et James. Un second frère, George, habite à Paris.

Le service eut lieu à la résidence familiale, 355, rue Mountain; il fut célébré par le Dr Charles Bieler. L'inhumation a eu lieu au cimetière Mont-Royal.

Dans le cortège on remarquait: sir Arthur Currie; le doyen F.-F. Rutlan, Dr Paul Villard, représentant le consulat français; le doyen H.-M. Mackay, le doyen Ira Mackay, Dr F.-D. Adams, Dr J.-A. Nicholson, Dr A.-N. Shaw, prof. C.-M. McKergow, prof. A.-R. Roberts, Dr D.-A. Murray, G.-J. Dodd, R.-E. Jamieson, prof. A.-J. Kelly, P.-H. Dufresne, Dr G.-E. Larin, R. Larin, Henri Noreau, H. Hudson, R. Rodier, H. Péroudeau, Guy Perron, R.-L. Hale, M. Tison, Guy Desaulniers, A. Léger, F.-J. Bannister, A. Tison, C.-C. Tison, B.-A. Tison, R.-V. Tasse, A. Cartier, G. Smith, A. O'Brien, R. Caron, E. Broadhead, K.-C. Stewart, J.-F. Saint-Cyr, J.-S. Archibald, L.-L. Rodier, P. Seurat, E. Darling, M. Helbronner, H. Langlois, R. E. Burd, C.-V. Christie, C. DesBaillets, Jacques DesBaillets, F.-C. Lapière, C. Rousseau, James-S. Castellan, J.-A. Brun, R.-A. Moore, E. Guilbault, J.-H. Ross, A. Tarat, J.-P. C. McGouin, William Kennedy, C.-N. McGouin, N. Root, O.-R. Harley, H.-P. Tringham, prof. J.-L. Morin, H. Davis, F. J. de Lima, consul du Chili; George K. McDougall, P. Dubec, E. DesBaillets, G.-S. Booth, C. Grant, H.-L. Beers, D.-A. Beaujeu, L. Morisset, W.-D. Lawrence, J. Wilson, S.-F. Rutherford, W.-E. Morgan, A. Bruneau, R. Langlois, R.-H. Charlebois, prof. H.-F. Armstrong, Dr A. Stansfield, major T.-A. Reel, G.-R. MeLeod, K.-B. Thornton, A.-H. Greer, W.-H. Winter, P. Beulac, G.-A. Van Houtte, Paul Amos, Marcel Pasquin, prof. R.-F. Jamieson, prof. D. Dodd, J.-A. Hodgson, E.-C. Dean, H. J. Child, F.-S. Matheson, prof. E. Brown, prof. N.-N. Evans, prof. Ramsay Traquair, prof. S. Eve et Olivar Asselin.

Au Nouveau-Brunswick

Fredericton, 14.—M. A. A. Dysart a demandé au nom de l'opposition que le gouvernement ordonne une enquête sur la manière dont les contrats pour travaux publics étaient accordés sous le ministère Veniot.

M. D. Stewart, le ministre actuel des travaux publics, avait accusé l'ex-secrétaire Veniot d'avoir laissé commettre des irrégularités dans son département, alors que M. Veniot cumulait les charges de premier ministre et de ministre des travaux publics.

M. D. Stewart a demandé une enquête et a proposé qu'un juge de la Cour suprême nommé par le premier ministre entend les accusations portées, à la condition que si M. Veniot est blâmé, il résignera et que s'il est exonéré ce sera le ministre accusateur Stewart qui résignera.

Conférence sur la purgatoire de Dante

Jeudi soir, le 15 courant, à 8 heures, dans la grande salle de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, près Sainte-Catherine, l'abbé Henri Jasmin, de la Faculté des lettres, donnera une conférence, avec projections lumineuses, sur le Purgatoire de Dante. Grâce à de nombreuses illustrations qui paraîtront sur l'écran, le conférencier compte procurer à ses auditeurs un très vivant commentaire de cette deuxième partie du chef-d'œuvre du poète florentin et leur faciliter ainsi la lecture de pages qui n'ont cessé de "captiver" et de "cultiver les esprits depuis plusieurs siècles". Les meilleurs et les dames, les jeunes gens et les jeunes filles sont cordialement invités. L'entrée est libre.

Kermesse au patronage Le Prevost

Demain le 15 avril à 8 h. 15 s'ouvrira sous la présidence de M. Alfred Duranleau, la grande kermesse organisée au profit du patronage Le Prevost, situé au numéro 2493 rue Saint-Dominique, près de la gare du Mile-End.

La salle de la kermesse est ornée avec un goût qu'aucun détail n'a pu surprendre et nous transporter dans un parterre fleuri, chaque kiosque a sa décoration qui le signale à l'attention et qui fait valoir les objets exposés.

Les organisatrices ont songé à tous les âges de la vie, à tous les goûts, à tous les besoins, à toutes les conditions comme à toutes les saisons.

LE RADIO

POSTE CKCL, 411

7 h. à 7 h. 15 a.m., Y.M.C.A. Exercices. 7 h. 45 à 8 h. a.m., (Idem). 10 h. 30 à 11 h. 20 a.m., studio musical. 10 h. 58 a.m., C.N.T. 11 h. 20 a.m., rapports des marchés Buletin du National Bureau. 3 h. à 4 h. 15 p.m., orchestre de la compagnie Robert Simpson.

Le programme de demain soir

POSTES CANADIENS

Récital d'orgue par Norton H. Payne, du théâtre "Capitol", jeudi soir à 11 h. 30 par le poste CKAC. Programme: Cavalerie légère, Suppé, Populaire, Pot-Pourri. Arrangements de Payne. Menuet en sol, Beethoven; Caprice viennois, Kreisler. Chant du printemps, Mendelssohn. Sélection: Chu Chin Chow, Norton. Pièces sur demande. Marche de Tannhauser, Wagner. Dieu Sauve le Roi.

POSTE C.N.R.M., MONTREAL (411)

Concert de jeudi le 15 avril à 8h. 30 p.m. Soirée des opéras de Gilbert et Sullivan, par la Société d'Opéra de Saint-Lambert. Programme: La Société d'Opéra de Saint-Lambert interprétera des extraits du Mikado, H. M. S. Pinafore, Iolanthe, Yeomen of the Guard, Princess Ida, Les Pirates de Penzance et Les Gondoliers.

L'urbanisme en Europe

Tous ceux qui s'intéressent au bien-être de notre population et à l'apparence esthétique de Montréal voudront connaître plus en détail ce qui a été fait dans les grandes villes d'Europe pour leur aménagement matériel. M. Victor Barbeau, journaliste, ancien élève de l'École des hautes études urbaines, au cours de la troisième soirée d'urbanisme organisée par l'Université de Montréal et par l'École polytechnique, parlera de l'urbanisme en Europe.

Cette conférence sera donnée ce soir à l'École polytechnique, rue Saint-Denis à huit heures. Elle sera illustrée de projections lumineuses représentant certaines des améliorations qui ont été accomplies à Paris. L'entrée est gratuite et tous sont invités.

A Mont-Saint-Eloi

Paris, 14 (S. P. A.). — Sir Lomer Gouin, ex-ministre de la Justice du Canada et pendant plusieurs années premier ministre de la province de Québec, a inauguré l'Institut des Enfants à Mont-Saint-Eloi, à l'ouest de la crête de Vimy, où les troupes canadiennes éprouvèrent de lourdes pertes pendant la guerre. Au nombre de ceux qui assistaient à la cérémonie, on remarquait lady Gouin, M. Philippe Roy, commissaire canadien à Paris; M. Gabriel Louis Jaray, directeur général du Comité France-Amérique, et le major-général Garnet B. Hughes.

À la fin de la cérémonie, la croix de la Légion d'honneur fut conférée in absentia à Mme W. H. Lovering, de Hamilton, Ontario, qui se dévoua particulièrement pour la reconstruction du Secours National au village de Mont-Saint-Eloi.

La délégation canadienne visita ensuite la crête de Vimy et l'impressionnant monument canadien que l'on est à ériger à la mémoire des soldats canadiens morts au champ d'honneur. Les travaux se font sous la direction personnelle du sculpteur, M. Walter S. Allward, de Toronto.

Mort de la duchesse de Rohan

Paris, 14 (S.P.A.). — Mme Herminie, duchesse de Rohan, auteur et peintre, est décédée hier à l'âge de 73 ans.

La duchesse douairière de Rohan, née Herminie de Vertillac était née à Paris et avait fait ses études au couvent du Sacré-Coeur. Elle épousa le duc de Rohan, député du Morbihan et lui donna quatre enfants: le duc de Rohan, député d'honneur; Marie, princesse Lucien Murat; Françoise, marquise de Caraman et Jehan, vicomte de Rohan.

Le chef de la famille est Alain de Rohan, duc de Rohan, prince de Léon, âgé de 8 ans, fils du feu duc et de la duchesse née Rohan-Chabot.

La duchesse douairière de Rohan a publié quatre volumes de vers. Elle était chevalier de la Légion d'honneur, et titulaire de plusieurs ordres honorifiques.

Semaine du Fondateur de Dupuis Frères. Includes portraits of Napoléon Dupuis and J. Narcisse Dupuis.

Jeudi, Jour d'Occasions. Au magasin des Hommes. Chandails "Pull-Over" POUR HOMMES. 3000 paires de CHAUSSETTES à .89.

SPECIAL DU MATIN. 75 Complets à 2 Culottes pour garçons de 9 à 16 ans. Modèles Norfolk avec ceinture en 3 morceaux.

Complets pour la Première Communion et la Confirmation. Venez habiller votre garçonnet chez Dupuis pour ce grand jour mémorable.

Blouses Blanches. Marque "Little Prince" pour Première Communion. CHAPEAUX en peluche noire.

EPICERIE TEL. EST 8000. Livraison gratuite dans toutes les parties de la ville. Includes list of products like MARMELADE, PRODUITS DE CLAIR, etc.

BALANÇOIRES en BOIS. Dupuis Frères — Au sous-sol. Includes image of a wooden scale.

BIRKS. Quand vos enfants sont tout jeunes, inculquez-leur le goût du beau en leur donnant une timbale d'argent contrôlé. Ce n'est pas être extravagant. L'argent contrôlé de Birks est inusable.